

Conseil Municipal - Besançon : Mutations et développement

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Nous allons donc aborder le débat strictement économique et en guise d'introduction, je voudrais vous lire une partie de courrier que j'ai reçu il y a quelques jours provenant du Centre National de la Recherche Scientifique et transmis par un étudiant américain, Jonah LEVY, diplômé de Harvard et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. M. LEVY travaille à l'Institut de Technologie du Massachusetts sur l'évolution en France des rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de développement économique, ainsi que sur les relations des entreprises, à leur environnement immédiat.

Cet étudiant américain cherche donc à établir un aperçu historique sur l'émergence d'un interventionnisme local depuis vingt ans. Cette thèse étant son travail de recherche, il a choisi parmi deux villes françaises et deux villes suisses, il a donc choisi Besançon. C'est arrivé comme cela, on a rien cherché du tout, il dit ceci :

«le cas de Besançon me semble intéressant pour plusieurs raisons, cette ville a souvent été citée parmi les mieux gérées de France (l'Expansion et l'Evénement du Jeudi de mars 1989). Elle a réussi à mobiliser des acteurs locaux et des ressources traditionnelles en faveur d'une activité de pointe : la mécanique de précision. Elle affiche une politique sociale et urbaine très dynamique, enfin elle présente un cadre de recherche agréable. Suit la demande de contact etc.».

C'est arrivé il y a quelques jours par hasard dans mon courrier. Je tenais à mettre ce document en introduction, pour vous dire que si tout à l'heure nous allons manifester un certain contentement sur le développement économique de la Ville, il est parfois partagé par d'autres qui connaissent moins Besançon et qui sont très loin de notre assemblée communale.

Vous avez reçu en son temps un certain nombre de documents pour préparer cette réunion, documents qui sont simplement des constats, des observations, des chiffres, des réflexions et nous avons intitulé ces documents et la séance du jour : «Développement et Mutations».

Dans le développement bien entendu il s'agit de la croissance économique, donc la croissance, le développement des entreprises et un peu son environnement, mais nous allons limiter nos réflexions et nos débats sur les entreprises et l'environnement immédiat, c'est-à-dire l'urbanisation, le choix de terrains. Nous n'irons pas sur l'environnement qui effectivement a quand même des incidences sur le développement économique, culturel, relationnel, sportif, loisirs, réponse aux besoins les plus courants, etc. car j'envisage de faire une autre réunion thématique du Conseil Municipal sur l'environnement au sens large du terme, c'est-à-dire culturel. Nous avons déjà parlé du social, nous le laisserons de côté aujourd'hui.

Dans un souci de bien cerner les choses, nous parlerons de croissance, de développement économique, évidemment de mutations, donc j'ai mis mutations parce qu'il faudra tenir compte des données nouvelles qui s'imposent et qui s'imposeront à nous, des changements plus ou moins rapides qui ont ou qui vont transformer notre cité et constatant tout cela, nous essaierons après avoir fait ce large constat qui va nous prendre un certain temps, sur lequel vous interviendrez, nous essaierons avec une certaine prudence, de nous fixer des objectifs, de parler projets.

Cette partie objectifs et projets n'est pas dans les documents que vous avez reçus, on me l'a déjà reproché en disant qu'est-ce que c'est que ce rapport qui n'en est pas un, vous nous donnez comme cela beaucoup de choses en pâture et puis vous ne proposez rien. Si je n'ai rien proposé, ce n'est pas parce que je n'ai rien dans la tête et tout est préparé bien sûr pour les objectifs que nous nous sommes fixés mais je voudrais que nous débattions et que nous puissions ensemble proposer, joindre à ce que je vous demanderai un certain nombre de choses que vous pourrez ici nous indiquer. Voilà la raison pour laquelle... (protestations).

Monsieur TOURRAIN si vous n'êtes pas d'accord, vous le direz tout à l'heure, ne m'interrompez pas, ce n'est pas la peine de presser sur votre bouton.

Donc je sais que, mais non ou bien je vous donne ce que je pense et... Monsieur le Député ne riez pas ! On n'est pas là pour rire, mais non, je tiens à ce que ce débat soit serein et sérieux, alors si vous interrompez le développement que je pense faire, il y en aura peut-être pour une heure ou peut-être un peu plus, je ne le souhaite pas, ce que je souhaite et vous aurez largement le soin de le faire après, sans règlement j'ai oublié de le dire au départ, nous l'avions exprimé l'autre jour et vous pourrez donc dire tout ce que vous pensez même si évidemment bien souvent ce sera le contraire de ce que j'aurai essayé de vous exprimer. Je dis que l'économie est une chose trop sérieuse pour qu'on ait l'air de s'amuser ici à ce Conseil Municipal. Monsieur TOURRAIN, je dis ce que je pense comme j'ai, et comme vous avez d'ailleurs aussi, l'habitude de le faire.

M. TOURRAIN : Vous pensez mal.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous en prie, restez tranquille et correct. Nous sommes ici dans une assemblée sérieuse et je n'ai pas l'intention du tout de me laisser divertir par vos propos !

M. HUMBERT : M. TOURRAIN n'a pas dit un mot !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oh s'il vous plaît, ne commencez pas, ce n'est pas la peine !

Je voudrais d'abord faire un peu d'histoire... Je prends un peu ce ton parce qu'avant même que j'aie dit quoi que ce soit, on essaie d'arrêter la discussion et de contredire en disant oh là là ! qu'est-ce que ça va être, etc. Je dis simplement qu'aujourd'hui, c'est un débat économique et nous allons essayer de voir l'ensemble des choses et vous pourrez proposer tout ce que vous voulez.

Un petit peu d'histoire, c'est toujours très utile, pour brièvement rappeler ce que fut le développement de la Ville de Besançon depuis la fin de la dernière guerre. On peut distinguer très clairement trois périodes : la première c'est ce qu'il a été convenu d'appeler les Trente Glorieuses, une trentaine d'années pendant lesquelles on a beaucoup construit, investi, etc.

Une deuxième partie, d'une quinzaine d'années, 1971-1972-1973 jusqu'en 1987.

Enfin une troisième période à partir de 1988 : la reprise d'une certaine croissance.

En fonction de ces trois périodes, la politique économique de la Ville n'a pas été du tout la même. Dans la première partie, c'est-à-dire au moment où, après la guerre, il fallait d'abord assurer la reconstruction, on construit j'aillais dire «à tout va» mais on a développé très vite Besançon. Ça a été la naissance des quartiers : Montrapon, Fontaine-Ecu, Palente, Les Orchamps, les Clairs-Soleils. On a construit tout autour de la ville très rapidement et on a multiplié par deux en quelques dizaines d'années, sa population. Ça c'était la croissance démographique et la réponse en matière d'habitat à ces besoins exprimés par tous ceux qui venaient à Besançon.

En matière économique, c'est la période où on a aménagé cinq zones industrielles qui ont été vendues au prix coûtant, il n'y avait pas de problème, les entreprises venaient rapidement, c'était la zone de Trépillot, celle de Châteaufarine, celle des Tilleroyes et à l'extérieur Besançon - Thise - Chalezeule et Besançon - Chemaudin. Dans cette période-là on a pu constater que quelques centaines d'entreprises, entre 250 et 300 se sont installées dans ces zones industrielles créant des milliers d'emplois, le chiffre d'ailleurs qu'on m'a cité pour fin 1976 était dans ces cinq zones, de 9 567 en gros, 10 000 emplois pour 200 à 300 entreprises.

On est allé de l'avant en matière économique comme en matière d'habitat, je dirai que dans cette période-là il n'y avait pas de politique bien déterminée, pas de réflexion approfondie sur la manière, il fallait répondre avant tout à la demande qui était importante.

Seconde période, à partir de 1972, cette année est une année importante pour la Ville puisqu'on a décidé à ce moment-là de se doter d'un Adjoint spécifique pour l'économie, on s'est également doté d'un service, le Service Municipal Economique qui a constitué un observatoire de la vie économique, qui a rendu énormément de services, qui a entraîné la définition d'une politique économique et qui pouvait se résumer par une politique cette fois réfléchie et d'aides directes et très ponctuelles pour, répondant à la crise, en un mot essayer de limiter les dégâts. Effectivement la crise était générale. 1973 c'est la période de la crise LIP, il y a eu moins 900 emplois, ça a été le début de la crise de RPT, on a perdu environ 3 000 emplois, du bâtiment et des travaux publics où on a perdu encore 1 000 emplois, si bien qu'en l'espace de quelques années, dans cette période, le secteur industriel et les entreprises implantées à Besançon ont fondu, passant de 22 000 salariés à 11 000, c'est-à-dire réduisant de moitié tout l'effectif du secteur secondaire de Besançon.

Les quinze entreprises industrielles les plus grandes ont perdu à elles seules dans cette période 1975-1987, 8 634 emplois.

C'est donc une perte d'emplois mais une perte d'emplois dans les grandes entreprises. Il y avait en effet à cette époque-là des entreprises qui étaient de 1 000, 1 500, 2 000, 3 000 salariés et c'est ce secteur-là qui a été le plus touché par la crise et qui a donc entraîné cette perte, cette chute des emplois industriels. Pour répondre à cela, la Ville a exonéré de taxe professionnelle, a essayé de donner des subventions par l'intermédiaire de prix incitatifs pour les terrains, a construit des usines clés en mains, mais effort considérable puisque pour la dizaine, la douzaine d'entreprises construites et ensuite cédées par location-vente aux industriels, la Ville a dû investir quelque 40 MF pour récupérer péniblement 200 emplois.

Une politique économique d'efforts considérables mais des résultats relativement faibles parce qu'on est donc en période de crise.

Première conséquence de cette période de crise, un effort important de la Ville et peu de résultats. Heureusement pour notre ville, nous avons pu à ce moment-là constater que le rôle des petites et moyennes entreprises constituait l'essentiel dans le développement économique et on a, -j'allais dire vu que c'était l'inverse de ce qui se passait dans les années précédentes- ce n'était pas les grandes entreprises qui voulaient, qui pouvaient créer des emplois, c'était les PME.

Deuxième conséquence, le tertiaire, il devait compenser la perte d'emplois et c'est au cours de cette période que le tertiaire s'est développé et que nous avons pu, difficilement il est vrai, récupérer un certain nombre de directions administratives régionales, onze directions régionales, huit services ou centre ou bureaux de région, six délégations régionales. Nous avons donc dans cette période-là, essayé de pousser le tertiaire qui effectivement est passé devant le secteur secondaire pour atteindre trois quarts à peu près des emplois, pour un quart seulement pour le secteur secondaire. Vous avez pu trouver dans l'un des documents qui était dans votre dossier, que les quinze premières entreprises industrielles à la fin de cette période-là n'était plus du tout les mêmes que les quinze qu'on avait citées au début et qui avaient perdu 8 600 emplois, mais dans ces quinze grandes entreprises de la place, globalement, on trouvait l'Education Nationale plus de 5 000 emplois, l'Hôpital, 4 000 emplois, la Mairie, plus de 3 000 emplois, les Postes, 900, les Télécom 800, la SNCF, l'EDF, le Crédit Agricole, la Banque Populaire, c'est-à-dire que sur les quinze plus grandes entreprises, il n'y a plus maintenant qu'une, deux, trois, quatre, cinq, six à peine entreprises du secteur privé et qui, toutes, sont tombées en-dessous de 1 000 salariés.

Troisième secteur, troisième période, c'est la reprise du développement économique et c'est à partir des années 1988-1989, nous verrons que ça va se poursuivre en 1990. L'année 1988 a été pour nous synonyme d'un changement profond puisque pour la première depuis plus de quinze ans, l'industrie redevenait créatrice d'emplois, je dis l'industrie puisque l'industrie locale a vu ses effectifs augmenter de 1,2 % en 1988, de 1,9 % en 1989, donc une reprise y compris dans ce secteur secondaire alors que le tertiaire évoluait peu.

Deuxième remarque, c'est la période à partir de laquelle le chômage s'est mis à diminuer très sérieusement et vous avez pu voir les chiffres qui vous ont été fournis sur le chômage dans différents tableaux. C'est à partir de cette période-là qu'effectivement nous avons pu, d'une part avoir des emplois, d'autre part voir le chômage diminuer et voir enfin un nombre très grand de demandes de permis de construire pour des agrandissements d'entreprises, de locaux, etc. et que nous avons pu constater que des entreprises souhaitaient venir s'implanter à Besançon. C'est donc une reprise du développement économique qui, c'est vrai, va nous conduire à faire différemment et voir ce qu'il faut faire, nous l'examinerons dans un instant.

Voilà donc les trois périodes. J'en arrive à 1990 et je vous recommanderai de vous reporter à ce tableau des entreprises bisontines que les services vous ont envoyé. Vous avez une carte de Besançon et les implantations et vous avez surtout, dans la page du milieu, les entreprises industrielles qui font maintenant le tissu industriel de la Ville de Besançon et parmi elles, des entreprises de renommée internationale, elles sont au centre de ce document, c'est en n° 1 France Ebauche. France Ebauche c'est une entreprise de pointe, puisque vous l'avez appris récemment elle était déjà en Inde et on a eu des contacts pour une implantation d'une nouvelle unité en Chine, France Ebauche c'est une entreprise de quelque 700 salariés mais seulement une centaine pour l'instant sur Besançon.

En n° 2 nous avons mis la Société MATY qui est le leader européen de la fabrique de vente par correspondance et qui va atteindre le chiffre de 700 emplois prochainement ; elle vient d'engager des travaux d'agrandissement de ses locaux, Boulevard Kennedy sur une superficie d'environ 11 000 m². Donc entreprise performante et en croissance.

On a également placé la Société CHEVAL.

La Société AUGÉ DÉCOUPAGE, nous en sommes à près de 300 salariés. Vous savez que c'est une société que nous avons aidée dans un premier temps, dans ses locaux en location-vente ; la Société AUGÉ DÉCOUPAGE a des projets d'extension ; elle vient d'ailleurs de prendre une participation de l'ordre de 60 % dans une entreprise de Taïwan. AUGÉ DÉCOUPAGE c'est aussi une entreprise solide de la place et c'est dû à l'effort qui a été fait dans cette période difficile en direction d'AUGÉ qui maintenant prend son envol de façon relativement agréable.

Ensuite, la Société BOURGEOIS, n° 2 européen du découpage de précision, là aussi société que nous avons très largement aidée, BOURGEOIS c'est maintenant 600 emplois sur Besançon. Vous savez qu'on avait racheté les anciens locaux de JURADOU pour une location-vente. Il y a actuellement des projets d'extension de BOURGEOIS en relation avec la SNCF, je crois que c'est à peu près sur le point d'aboutir selon les propres termes de M. BOURGEOIS. Vous avez lu aussi dans la presse que c'est une société qui prend de l'expansion en Europe en s'associant à d'autres.

En point n° 6, la Société DU PONT DE NEMOURS qui en est à 328 salariés, qui envisage, vous l'avez lu aussi récemment dans la presse, un recrutement de 60 personnes supplémentaires. C'est en matière de traitement de surfaces l'un des leaders européens.

Une petite société en n° 7, Société IER qui en est à 92 salariés mais qui dans l'édition, la lecture des billets d'avions et des cartes d'embarquement, se trouve bien placée au niveau international. IER, nous les avons rencontrés, recherche de nouveaux locaux, il leur faudrait 5 000 m² dans les délais les plus rapprochés.

Société SUPERFOS, leader auprès des fabrications de seaux en plastique, nous aurons l'occasion aux Prés de Vaux d'inaugurer les nouveaux locaux de SUPERFOS à l'automne, je crois au mois de septembre. Ils vont avoir une production supérieure, une surface pratiquement doublée, et un chiffre pour l'instant de 160 salariés qui ira également en s'accroissant.

En point n° 9 une petite société mais qui est leader des pipettes pour laboratoires, la Société RHODIAVAL. Cette Société vient d'être reprise par une société, un groupe important de la République Fédérale Allemande et nous nous sommes également rencontrés avec à la clé un projet de construction.

La Société COBRA, leader mondial des fabrications de bracelets de montre, 144 personnes chez COBRA qui vient d'inaugurer l'extension de 2 000 m² de ses locaux de la rue Jouchoux.

Vous pouvez constater que dans toutes ces entreprises, aucune d'entre elles n'est en train de dégringoler, bien au contraire et on peut se réjouir de l'élan qui a été donné souvent par la Ville pour certaines d'entre elles et surtout de la façon dont ces entreprises sont menées par des chefs d'entreprise que nous félicitons d'ailleurs et dans une conjoncture qui, pour l'instant, est favorable.

Sur la partie droite de cette page des entreprises de renommée nationale cette fois : Société SORMEL, il y a une centaine d'ouvriers chez SORMEL, exactement 175. Nous sommes en discussion avec MODEL pour une extension de leurs locaux, 3 000 m² leur sont nécessaires soit sur le site, soit ailleurs, donc à plusieurs reprises nous avons rencontré cette Société MODEL pour essayer de répondre à leurs besoins.

Encore une société qui est en croissance, la Société ALPIA, 147 emplois, c'est du matériel de bureau vous le savez, et ils nous ont fait part également des intentions de reconstruire une nouvelle unité, ils sont dans des locaux trop exigus dans la zone de Trépillot, rue Jacquard.

La Société SOCOP, découpage de précision, 186 personnes, il y a une demande de permis qui a été déposée pour agrandir les locaux.

MICRO MEGA pour les instruments de chirurgie dentaire, 270 personnes travaillent à MICRO MEGA, ils ont terminé récemment un réaménagement des locaux et c'est également une société qui va bien.

SM2E, 200 personnes, je n'en parle pas, vous avez pu constater que les contacts pris par M. GENESTIER et M. PEGEOT avec les Japonais se sont conclus par une relation très importante avec MITSUBICHI. MITSUBICHI sera donc Bisontin ! J'ai récemment visité SM2E et je crois que là aussi la part prise par la Ville qui paraissait insignifiante au départ de la reprise de VEGLIA pour un chiffre de 7,5 MF et la mise sous forme de location-vente à SM2E de ces locaux, a été là encore le déclencheur pour la suite, la suite qui est due là encore aux chefs d'entreprises et aux responsables de SM2E, mais que nous avons un petit peu conduit dans ses premiers pas.

La Société FRALSEN, il y a encore 700 personnes chez FRALSEN, ça nous cause un peu plus de soucis.

STATICE c'est une petite société mais très dynamique d'études et développement. STANLEY MABO, plus de 500 personnes, ils ont agrandi leurs locaux d'une manière importante il y a un an environ, entreprise qui fonctionne très bien, une bonne entreprise.

Un cabinet d'industrialisation, Société NORME, qui a une poignée de salariés mais qui a une renommée nationale.

SCHLUMBERGER, 180 personnes, vous savez qu'elle va s'installer dans le parc La Fayette, le bâtiment est plus qu'en cours de construction, il sera je pense inauguré après les vacances, de même d'ailleurs que la Compagnie Générale Horlogère, la CGE aura l'occasion d'inaugurer ses locaux sur l'espace de Palente, il y a 8 500 m² construits par la CGE sur 2 ha et l'inauguration est fixée au 24 août prochain.

Je termine par les sociétés un peu différentes de celles-ci, WEIL qui reste une très grosse entreprise de la place, 968 salariés à ce jour et la Société VANDAMME qui a plus de 200 personnes.

Voilà le tissu industriel et économique tel qu'il se présente en 1990. Je voudrais ajouter que l'espace industriel de Palente, là aussi n'a pas été inauguré mais se porte très bien. Vous savez que nous avons repris avec la Chambre de Commerce en indivis, ces 9 ha de Palente, nous avons fait des travaux à partir de 1987 - 1988, nous avons réhabilité deux bâtiments, un grand bâtiment partie Nord de chez LIP

autrefois qui est maintenant pratiquement occupé en totalité, ou en passe de l'être, par un certain nombre d'entreprises, et un bâtiment dans la partie inférieure des terrains qui est destiné à des locaux à usage tertiaire qui part moins vite mais cela ne saurait tarder. Sur le reste du terrain, une démolition d'une partie importante des anciens locaux LIP et les terrains sont pratiquement tous vendus, donc c'est en passe de se terminer dans un délai relativement proche et conformément au projet qui avait été fait par le Syndicat Mixte de l'Espace Industriel de Palente. On peut estimer pour l'instant sur Palente qu'il y a environ 300 emplois et ça va très largement augmenter dans les mois et dans les années qui viendront. Je signale aussi que sur Palente se trouve IEN qui est une pépinière d'entreprises car dans l'effort qui a été fait en matière de développement, je signalerai le souci que nous avons eu de créer des pépinières d'entreprises. Il y a deux types de pépinières d'entreprises, c'est d'ailleurs l'originalité de l'expérience de Besançon, une pépinière qui s'appelle maintenant «GIE Point + Entreprise» située dans les locaux de la rue Violet et qui est destinée à des créateurs et des entrepreneurs qui disposent de moyens très limités mais ça a permis à plus de 70 entreprises de se créer, de partir, etc. et on a constaté que pour un coût relativement faible, on n'a pas dépensé plus de 3,5 MF pour ce «GIE Point + Entreprise», on a pu créer 162 emplois, et c'est une structure intéressante puisque le «GIE Point + Entreprise» est financé à parité par l'Etat, le Département et la Ville de Besançon.

Nous ne sommes donc pas seuls à financer et le GIE a une mission d'intérêt public, sa structure se trouve essentiellement rue Violet, avec à Planoise deux petits sites aménagés, mais qui sont néanmoins importants. C'est une petite pépinière, mais une pépinière importante. La seconde c'est IEN (Industrie et Entreprise Nouvelles), elle est située dans les locaux du site de Palente, où une société privée y est chargée de faire des créations d'entreprises.

Pour cela, la Ville a investi presque 12 MF dans 3 000 m² de locaux qui sont mis à disposition de IEN dans de très bonnes conditions et j'ai d'ailleurs visité récemment IEN et j'ai pu constater, à part une entreprise qui a quelques difficultés, mais actuellement des repreneurs se présentent, que sur les 20 plans d'entreprises qui ont été préparés par cette pépinière, 19 ont très largement réussi et l'effectif de création d'emplois au troisième exercice -c'est sur trois ans que ça s'étale- est de 312 personnes.

Il est vrai que ça a coûté cher à la Ville, mais sur les entreprises qui sont là pour 23 mois et qui sont toutes des entreprises avec une forte technologie, pour lesquelles d'ailleurs il a été souvent dit qu'elles partaient ensuite à l'extérieur. Je m'inscris en faux, puisque sur les 20 cas que je citais, 2 entreprises seulement ne s'implanteront pas sur Besançon, mais l'une à Saint-Vit, l'autre à Geneuille, vous conviendrez que c'est assez voisin !

Dans l'ensemble ce système de pépinière fonctionne très bien et nous aurons des projets à vous présenter.

Voilà très vite la physionomie de Besançon en 1990 et je voudrais vous dire deux mots sur les résultats du recensement pour savoir si tous les efforts faits dans tous les domaines que j'indiquais se traduisent ou non par une nouvelle chute de la démographie bisontine.

Les recensements provisoires nous permettent de dire que la population municipale -vous savez qu'il y a deux chiffres, la population municipale et la population comptée à part, la population totale- qui était en 1982 de 112 960 et en 1990 de 113 380, c'est-à-dire que la population proprement municipale fixée sur Besançon n'a pas diminué, elle est restée à peu près égale, elle a même légèrement augmenté. Si l'on y ajoute la population comptée à part, -c'est-à-dire ceux qui sont dans les établissements d'enseignement avec internat, dans les établissements militaires, ceux qui résident dans des collectivités, etc. ceux qui sont en prison- dans cette population comptée à part, nous en sommes à 5 146, c'est-à-dire que le total provisoire est de 118 526 au lieu de 119 387. Il nous manque encore quelques cas qui seront recensés directement par l'INSEE, et qui nous seront transmis prochainement.

Disons que, globalement, la population de Besançon dans les huit dernières années est restée relativement stable contrairement à beaucoup de villes de même importance. Nous avons par le système OREDIC de l'Association des Maire des Grandes Villes, interrogé un certain nombre de nos collègues et je puis vous dire que le Havre a baissé de 1,7 %, Toulon de 3 %, Nantes de 3 %, Caen de 3,5 %,

Clermont-Ferrand de 3 %, Dunkerque de 3 %, Le Mans de 1,8 %, Tours de 3,4 % et Marseille de 9 %, alors que la population de Besançon est restée relativement stable.

Déjà au cours de cette année 1990 des projets s'élaborent, se concrétisent et je voudrais prendre quatre exemples de projets significatifs qui sont parfois encore sur le papier, parfois déjà un peu dans le concret mais qui montrent que dans ce souci de développement économique, nous avons une certaine continuité et nous suivons des dossiers. On ne peut pas dire que le point de départ du dossier se situe à tel moment et son aboutissement à tel autre, mais il y a une constante dans l'action que nous avons menée.

Parmi les projets qui sont déjà quelque peu en route et que nous examinerons d'ailleurs en partie lundi prochain, il y a celui du Parc Scientifique et Industriel. Je crois que cette idée, que nous avons développée depuis plus d'un an, a l'intérêt d'être une stratégie de partage avec l'ensemble des partenaires pour le développement de Besançon car dans la réalisation de ce projet, nous souhaitons y investir la Chambre de Commerce, le Département, la Région, les différents secteurs concernés. Ce parc scientifique est localisé tout près de la Bouloie, du Campus Universitaire parce que nous pensons y développer des filières spécifiques et des industries très spécifiques, de matériaux de mécanique, d'électronique, d'acoustique, d'optique, de bio-technologie, etc. Nous avons pour cela proposé et nous voterons les statuts lundi, de constituer un Syndicat Mixte : Ville de Besançon, Département du Doubs, Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs et en plus une petite part laissée aux communes de la périphérie. Nous avons souhaité y associer la Région, elle reste à l'extérieur mais elle s'intéresse et elle participera au financement de ce Parc Scientifique et Industriel.

Nous allons établir par un Conseil d'Orientation une concertation permanente avec les partenaires industriels et scientifiques, donc dans ce Conseil d'Orientation qui sera indépendant du Syndicat Mixte, on trouvera des représentants de l'Université, de l'ENSMM, du monde industriel, du monde économique, etc. Pour ce projet, nous avons une réserve foncière de l'ordre de 47 ha pour l'instant qui pourra se prolonger d'une dizaine, d'une vingtaine, d'une trentaine d'hectares car des surfaces restent disponibles. Ceci résulte donc d'une volonté commune ; je crois que c'est important et nous le retrouverons dans les objectifs que nous nous fixerons tout à l'heure, de vouloir non plus travailler, en matière de développement économique, seuls, comme nous l'avons déjà un peu fait sur le site de Palente, avec la Chambre de Commerce, avec le Département et la Région, avec aussi les communes de la périphérie dans la mesure du possible.

Le deuxième exemple que je voudrais citer, c'est la constitution du PACT, les démarches qui ont été faites déjà depuis quelque temps pour essayer d'avoir un développement qui soit agréable dans le cadre de l'agglomération. On donnera plus de poids bien sûr à l'ensemble qui ne sera plus 119 000 habitants mais 40 et 50 000 de plus. Pour le développement et l'aménagement de la Ville, nous avons des projets de secteurs industriels, Parc Scientifique, etc. les communes de la périphérie ont également des projets de zones industrielles ou d'activités. Aussi il est nécessaire de coordonner et très prochainement, ce sera je crois en septembre, pour concrétiser ce dialogue entre la Ville et les communes périphériques, va se constituer ce qu'on va appeler le Conseil des Communes du Grand Besançon qui est une étape de réflexion complémentaire qui pourra se concrétiser soit par des syndicats à vocations multiples, soit par des syndicats intercommunaux, ou toute autre formule à voir dans la perspective d'un texte qui va être déposé sur le bureau de l'Assemblée et qui concerne le regroupement ou l'intercommunalité. Donc dans ce dossier du PACT, souci en matière de développement économique aussi, d'avoir une coopération intercommunale la plus fructueuse possible.

Le troisième exemple que je voulais citer qui porte sur la coopération avec les villes les plus éloignées, avec les régions, c'est le TGV Rhin-Rhône. A l'initiative du Nord Franche-Comté, tous les décideurs de toute la zone concernée par le TGV Rhin-Rhône se sont retrouvés et ce projet a pu être inscrit dans le schéma directeur des liaisons à grande vitesse. Je crois que c'est un point important car ça mettra Besançon à 1 h 35 de Paris et avec 10 liaisons quotidiennes lorsqu'on sera arrivé au terme de ce schéma, donc 1 h 35 pour aller à Paris, on gagne une heure, on sera à 55 mn de Lyon alors qu'il faut un temps infini pour aller à Lyon, on sera à quelque 25 mn de Belfort mais comme on n'y va pas très souvent (rires), on y va le moins possible et on sera à 40 mn de Mulhouse. Donc voilà aussi un type de projet qui est significatif d'une interconnexion des soucis communs de villes car se profile de plus en plus le principe de

réseaux de villes et je crois qu'on aura l'occasion aussi d'en reparler tout à l'heure dans les projets que nous formulerons.

Enfin, pour dernier exemple, je reviendrai au problème de l'Université. Nous avons participé à l'opération Université 2000 et fait un certain nombre de propositions très concrètes reprises dans le rapport WORONOFF qui concernent les sites où se développera l'Université de Franche-Comté. Pour ces différents sites, nous avons proposé premièrement qu'autour de la Bouloie et du Parc Scientifique, se développe et se construise la partie de l'Université -les sciences en particulier-, les technologies nouvelles et nous voulions donc privilégier le site de la Bouloie. Le deuxième site c'est le Centre-Ville avec des propositions d'ailleurs très concrètes pour des locaux puisque l'Université demande des locaux et le troisième site universitaire est celui de Châteaufarine, notamment pour la reconstruction et le développement de la Faculté de Médecine et de Pharmacie dans ce secteur-là. Dans les propositions faites à Université 2000, les services de la Ville et les Adjointes responsables ont dit : «voilà comment nous envisageons d'implanter, de développer les services universitaires sur la Ville de Besançon avec ces trois sites importants, ceci en liaison avec nos projets de routes et de développement routier interne et avec nos projets de transport en commun». C'est donc un système très cohérent qui a été proposé dans ce projet d'Université 2000.

A ce sujet, nous venons de discuter avec le Recteur qui est cette fois d'accord je crois, pour reprendre au compte de l'Université le secteur de Goudimel et en faire une partie de la Faculté des Lettres, si j'ai bien compris. Donc nous avançons aussi dans ce secteur-là et je crois que ces réflexions ont été très positives pour bien fixer l'Université de Franche-Comté à Besançon et permettre son développement dans les années qui viennent.

Voilà donc la partie constat. Je m'excuse d'avoir été un tout petit peu long mais j'ai essayé de résumer le plus possible ce que j'ai pu observer depuis un certain nombre d'années. Je ne suis pas un spécialiste, m'a-t-on dit, de l'économie, secteur sur lequel j'ai davantage réfléchi depuis quelques mois. Toutefois, je peux vous dire que les visites que j'effectue pour l'instant dans la plupart des entreprises de la place sont très positives et montrent une volonté des entreprises bisontines de se développer, de le faire en association totale avec la ville, avec aussi les autres décideurs, bien sûr, et, si récemment nous avons pu avoir des résultats très concrets, très positifs, c'est sans doute parce que ce climat de confiance réciproque existe, et cela depuis toujours, entre les élus municipaux et la grande majorité pour ne pas dire la totalité des chefs d'entreprises de Besançon. Je vais à présent laisser la parole à quelques-uns des Adjointes car j'ai volontairement laissé un peu dans l'ombre quelques parties de ce constat. Nous discuterons ensuite de tout ce qui a été dit puis nous prendrons du temps après pour déterminer un certain nombre de directions et de projets précis dont je vous reparlerai dans une deuxième partie de cet exposé. Sur ce constat, je crois que Paulette KUNSTLER voulait dire quelques mots, Jean PONÇOT aussi, donc sur l'intercommunalité, sur les problèmes fonciers et Jean-Louis FOUSSERET quelques mots sur le tourisme. Pierre RUEFF voulait aussi dire deux mots sur la communication, mais ce sera plutôt dans les projets, je crois.

Mme KUNSTLER : J'ai préparé deux parties aussi, constat et projet, dans deux domaines : le domaine international et le domaine de l'agglomération.

Pour le domaine international, dans son rapport sur l'aménagement du territoire à l'Assemblée Nationale du mois de mai, Jacques CHEREQUE disait : «l'Europe de demain sera pour une bonne part l'Europe des villes. Alors que nos villes sont plus que jamais des pièces maîtresses du développement économique, toutes les analyses ont montré la faiblesse des villes françaises. 1993 nous mettra donc en face des villes allemandes, italiennes, espagnoles fortes et autonomes. Il est donc indispensable de hisser des villes à un niveau de rayonnement international et proposer aux autres de créer des réseaux de villes, rechercher des solidarités, des synergies. Trois villes peuvent, ensemble, présenter une crédibilité internationale que, seules, elles n'ont pas. Cela suppose la mise en œuvre de projets à développer en commun, principalement dans le domaine de la matière grise, de la recherche et de l'université, mais aussi de l'image, des infrastructures. Cela devrait entraîner la mise en œuvre de prospection internationale en commun, la mise en place des services aux entreprises». C'était le sens du rapport de Jacques CHEREQUE à l'Assemblée Nationale.

L'INSEE l'an dernier titrait dans Reflets de l'économie franc-comtoise, «Besançon, une petite européenne. Besançon est à l'Europe ce que Dole est à la France, la 250ème ville française». Besançon comme la plupart des villes françaises est peu adaptée au contexte européen. Elle a des atouts non négligeables, le Parc Scientifique Industriel, le CLA, des entreprises leaders européennes, notre université, des projets et des voies de communication qui lui permettront d'être un pôle de développement à mi-chemin entre Lyon et Strasbourg. Mais cela n'est pas suffisant. Pour peser plus, Besançon devra s'allier, mais avec qui ? Pour peser plus, la capitale de la Franche-Comté doit s'ouvrir sur des complémentarités régionales et interrégionales, mais lesquelles ? C'est une question essentielle pour le développement économique de Besançon. Besançon est enclavée entre deux pôles européens très développés, le Bade Wurtemberg et Rhône-Alpes. Doit-elle devenir un lien entre ceux deux régions ? En tout cas elle doit tirer profit au maximum, pour son développement économique, de sa situation géographique.

La prochaine arrivée du TGV, le Maire le disait tout à l'heure, nous mettra à trois quarts d'heure de Lyon, une demi-heure de Strasbourg mais aussi à une demi-heure de Dijon. Cette arrivée doit être une chance et non une difficulté, d'où l'importance du choix qui sera fait sur la tracé Dole-Dijon et du choix de la gare dans l'agglomération. La prévision de la mise en service de la A 39, Dijon - Bourg en Bresse, de la deuxième branche de la A 31 vers Chaumont et vers le Nord, mais aussi et surtout l'aménagement urgent de la deuxième branche de la A 31 vers Chaumont et vers le Nord, mais aussi et surtout l'aménagement urbain de la route RN 57 pour que les Suisses utilisent notre région plutôt que la Haute-Savoie et Lyon pour venir en France, tout ça sont autant d'éléments qui doivent devenir positifs pour les entreprises de l'agglomération bisontine. Il nous est donc maintenant nécessaire de définir précisément dans quelle logique régionale et interrégionale Besançon doit s'intégrer : le Nord Franche-Comté et le Grand-Est ? le Sud de la Région ? la Bourgogne et Rhône-Alpes ? la Suisse ? le Jura Suisse ? la Suisse Romande ?

Nous proposons donc que soient pris des contacts avec les grandes villes les plus proches de Besançon et on verra bien qui répondra, qu'un travail soit mené afin de définir les pôles complémentaires au développement de Besançon et avec lesquels la Ville peut espérer travailler. Ce doit être le rôle d'un groupe de travail mobilisant les Elus de Besançon et de la périphérie, des universitaires, des représentants des milieux économiques, des responsables de formation, de la culture et du tourisme. Les premiers contacts pris avec certaines villes montrent qu'elles sont intéressées par une telle démarche. Notre Conseil Municipal doit donc prendre la décision de s'engager dans une telle démarche.

Pour peser plus, l'agglomération bisontine doit se développer et exister. Le développement économique a souffert, souffre et ne doit plus souffrir de l'absence de travail intercommunal dans son agglomération. Besançon n'est pas le cas unique en France, d'où la proposition de loi JOXE sur les communautés de villes ou de communes. Sans reprendre l'ensemble des conclusions de l'étude de l'ACEIF, je rappellerai le constat et les propositions dans le domaine du développement économique fait par le groupe de travail lors du séminaire du PACT : premièrement l'animation économique au sein de l'agglomération est aujourd'hui le fait de plusieurs structures, la Ville, la CCI, l'ADED, les communes, la SEDD, des syndicats intercommunaux. L'animation économique est insuffisamment coordonnée et peu cohérente. Pour les membres du groupe de travail, il est apparu urgent de mettre en place une structure unique d'animation économique de l'agglomération. Elle devra pouvoir accueillir et orienter les entreprises, animer et coordonner les partenaires économiques. Cette structure devra avoir la responsabilité de la promotion économique de l'agglomération, de l'accueil et de l'information des entreprises. Qui vend ? Qui accueille les entreprises à Besançon et dans l'agglomération ? Beaucoup de monde. Organisons-nous en particulier pour les investisseurs étrangers et pour éviter la course stérile qui mène les entreprises à la recherche de la gratuité et d'autres avantages. Cette structure devra aussi avoir pour rôle de proposer une localisation sur les zones d'activités de l'agglomération. Elle devra en particulier permettre à l'agglomération d'être présente et de parler d'une même voix dans les salons, les congrès et les foires.

Pour le groupe de travail, il est important de mettre fin aussi à la concurrence entre les zones d'activités ou les communes en mettant en place un schéma d'implantation des zones d'activités et en leur donnant une spécificité. Jean PONÇOT parlera de la spécificité des zones tout à l'heure pour Besançon, le même travail devra être fait pour l'agglomération. Et pourquoi pas créer une pépinière

d'entreprises sur l'agglomération, pourquoi pas développer entre Besançon et les communes périphériques d'autres zones d'activités ? D'autre part, les infrastructures nécessaires au développement économique doivent et devront s'installer hors de notre territoire communal : la gare TGV, les voies de communication, la sortie d'autoroute à l'Est. Des services nécessaires au développement économique doivent être mis en place, je pense en particulier aux transports en commun. Il est urgent d'avoir un lieu de concertation et de décision pour définir les meilleurs choix d'implantation. Les communes devront être associées à ces décisions, Besançon ne peut pas les prendre seule si l'on ne veut pas traîner et perdre du temps comme pour la RN 57. Enfin aujourd'hui encore plus qu'hier, les collectivités locales sont sollicitées pour participer financièrement à ces grandes infrastructures. C'est vrai pour les routes, ce sera peut-être le cas pour la gare TGV, ce sera peut-être le cas pour l'université, ce sera nécessairement le cas pour certains services comme les transports en commun. Toutes les entreprises doivent participer au financement de ces infrastructures ou de ces services nécessaires à leur développement. Nous devons être capables régulièrement de dégager les moyens financiers pour la réalisation de ces grandes infrastructures et de ces services. Une part de la taxe professionnelle de l'agglomération devra pouvoir aller à ces projets nécessaires au développement économique. C'est le sens du projet de la loi JOXE, c'est le sens du travail qui a été fait lors du séminaire du PACT.

Les élus de l'agglomération sont-ils prêts à faire d'eux-mêmes ces choix qui sont directement sous leur responsabilité ? L'association proposée est un premier lieu de sensibilisation à de tels projets. Nous devons être capables d'aller plus loin. Devra-t-on attendre une obligation par la loi ou serons-nous capables de dépasser nos intérêts particuliers de nous-mêmes ? C'est un des enjeux qui nous attendent dans les une ou deux années à venir.

En attendant, pour faire le travail de sensibilisation, je proposerai une toute, toute petite chose, c'est « que le Conseil des Communes pour le Grand Besançon » puisse réaliser dès à présent un annuaire des entreprises industrielles de l'agglomération bisontine et un bilan, tel que le fait actuellement notre Service Economique, des emplois de l'agglomération bisontine.

M. PONÇOT : Hier soir, j'ai reçu un représentant des investisseurs institutionnels venu de Paris qui commence à s'intéresser à la Ville de Besançon. Deux pôles l'intéressaient essentiellement : le secteur sauvegardé qui va bientôt être approuvé par le Conseil d'Etat et les investisseurs veulent, dans le cadre de la loi MALRAUX, faire vous le savez des bénéfices sur leurs impôts, et le centre d'affaires Louise Michel où les investisseurs parisiens estiment qu'ils peuvent effectivement investir. Je crois que c'est assez symbolique parce que ça montre bien que Besançon attire aujourd'hui les capitaux par ses racines historiques d'une part et par sa vocation très forte pour demain.

Comme M. JACQUEMIN a souvent dit que nous devons avoir une politique cohérente et ne pas agir au coup par coup, je voudrais aujourd'hui tenter de lui démontrer que nous avons effectivement cette cohérence. Je voudrais donc essayer de montrer comment l'atelier d'urbanisme de Besançon envisage aujourd'hui la prise en charge des espaces d'activités. Nous sommes en réunion économique, c'est donc essentiellement sur le plan économique que je voudrais axer mon intervention.

Je crois qu'il y a deux nécessités absolues au départ dans notre objectif. La première c'est l'abandon définitif des conceptions de grandes zones d'activités qui ont prévalu après la seconde guerre mondiale. Le souci était alors de bien séparer habitat et activités parce que ces activités industrielles étaient à l'époque polluantes et bruyantes dans leur grande majorité. Cette conception avait l'inconvénient d'accroître les distances des déplacements entre l'habitat et le travail et, par conséquent, d'induire un surtrafic et un gaspillage du temps. Aujourd'hui, l'évolution des industries et notamment celles de Besançon nous permet d'avoir une autre conception et de prévoir la juxtaposition de zones d'habitat et de zones d'activités, mais avant tout il nous faudra bien sûr être très exigeants sur la conception de l'usine moderne. Dans le prochain Conseil Municipal d'ailleurs, nous aborderons cette question puisqu'il sera question d'études d'impact significatives et nécessaires avant toute implantation industrielle dans cette aire.

La deuxième exigence, c'est la spécialisation très forte des zones d'activités. La zone d'activités fourre-tout où coexistaient l'industrie, l'artisanat, le tertiaire, le commercial a vécu. Elle ne correspond ni à

l'évolution des mentalités, ni à l'intérêt des différents partenaires, d'où l'orientation déjà prise mais qui va s'accroître dans les années qui viennent, à la spécificité de nos zones d'activités. Alors j'irai très vite parce que M. le Député-Maire en a parlé, haute technologie au Parc La Fayette dont nous avons récemment doublé les surfaces, et où sont implantés des Américains, SCHLUMBERGER, bientôt des Suisses et des Japonais, une zone de laboratoires dans le Parc Scientifique, le Député-Maire en a parlé également.

Je voudrais dire deux mots sur les zones traditionnelles plus axées à Besançon sur l'implantation de la mécanique et du découpage comme aux Tilleroyes. Le Conseil Municipal de lundi se penchera sur une décision que nous allons prendre de modification du POS pour interdire absolument les zones commerciales à l'intérieur de ces zones industrielles. En effet, cela a l'inconvénient pour l'instant de faire augmenter les prix des terrains dans les zones industrielles et par conséquent, nous voulons expurger au maximum de ces zones industrielles, toute l'activité commerciale.

Par contre, nous pensons effectivement qu'un quatrième type de zone spécialisée doit voir le jour, c'est la zone commerciale qui répond aux besoins des consommateurs qui veulent trouver autre chose qu'une seule grande surface alimentaire avec une galerie marchande mais qui veulent retrouver des choix d'enseignes regroupées autour de thèmes précis, comme l'équipement de la maison, l'équipement de la personne, le loisir jardinage bricolage... C'est l'esprit de la ZAC de Châteaufarine sur lequel on ne reviendra pas, Besançon a pris du retard dans cette conception de centres commerciaux, derrière Mulhouse, Dijon ou Lyon et il faut absolument que nous rattrapions ce retard.

Cinquième zone d'activités intéressante, spécialisée, c'est pour les artisans. Il y a une spécificité des artisans très poussée. Ils ont peu de liquidités ; les banques sont frileuses à leur égard parce qu'elles ont souvent peur, et par conséquent, il faut que nous trouvions une solution pour les artisans. Nous avons commencé à travailler avec la Chambre de Métiers et nous avons effectivement décidé de créer un pôle artisan à Besançon. Des contacts ont été déjà noués avec la SNCF et nous espérons, avec la Chambre de Métiers, arriver à prendre en charge la zone de la rue Résal, c'est-à-dire de la Rotonde, qui nous paraît pouvoir s'aménager dans une zone artisanale.

Sixièmement, les pôles d'activités universitaires, je ne reviens pas sur ce qu'a dit le Maire tout à l'heure. Je voudrais simplement insister un tout petit peu sur la proposition faite à M. le Recteur. Je regrette que M. VIALATTE ne soit pas là, il aurait pu effectivement bénéficier du scoop puisqu'il s'intéressait beaucoup à Goudimel. La Ville de Besançon donc a financé une étude de l'architecte LELIEVRE, qui avait déjà travaillé sur ce bâtiment dans l'optique du Musée du Temps, pour voir quelle utilisation l'Université pourrait en faire. On est arrivé à un projet extrêmement précis puisqu'on pourrait réunir ensemble 1 200 étudiants à l'intérieur de ce bâtiment. La structure du bâtiment est particulièrement bien adaptée à des grandes salles et un projet de travaux en trois étapes a été élaboré et remis à M. le Recteur le 19 juin. Celui-ci l'a trouvé suffisamment intéressant pour qu'il ait pris immédiatement la direction de Paris. C'est important car le Député-Maire a parlé tout à l'heure de trois pôles universitaires à Besançon, la Bouloie, Châteaufarine mais le centre-ville pose problème. En effet, la Commission de Sécurité fait planer des menaces de fermeture sur certains pôles notamment le PARISIANA. Il était donc essentiel, si nous voulions conserver au centre de Besançon une activité étudiante, de trouver une solution au grave problème de locaux qui se posait au centre-ville. Je crois que maintenant on est sur la bonne voie et c'est un point relativement important que je voulais souligner.

Toujours dans Université 2000, je voudrais le dire parce que c'est important aussi, il n'y a pas seulement les locaux d'enseignement, il y a aussi les locaux pour le logement des étudiants qui nécessite une réflexion assez profonde afin de ne pas faire n'importe quoi n'importe où. C'est dans ce sens que j'ai pris la décision avec le Directeur du CROUS d'étudier ce logement étudiant pour trouver avec la SAIEMB un certain nombre de solutions, de constructions dont la gestion serait assurée par le CROUS.

Enfin, dernier pôle d'activités, dernière spécialité, le pôle d'affaires et de communication Louise Michel. Beaucoup n'ont pas cru à Louise Michel, ils ont eu tort, Louise Michel va maintenant sortir de terre. Je vous annonce, là aussi c'est un scoop, que le 3 juillet sera signée officiellement la convention entre le promoteur et la Ville de Besançon. Ce promoteur c'est G3I, une filiale de la Caisse des Dépôts et

Consignations qui a déjà construit des centres un peu similaires. Une première étape sera réalisée rapidement puisque j'ai tenu à ce que deux dossiers avancent parallèlement, celui de la construction du CLA qui, lui aussi, va conforter le pôle universitaire du centre-ville et la première tranche de Louise Michel. C'est donc 4 000 m² construits par la Région, puis 20 000 m² qui seront construits par le promoteur dans les quatre ans qui viennent. L'ouverture du CLA est fixée vous le savez à la rentrée 1992 et par conséquent c'est le CLA plus 15 000 m² au moins qui seront construits à cette date.

Je voudrais également aborder deux problèmes, celui de la reconversion intramuros de zones qui ont été sinistrées. Je viens de parler des abattoirs. Il y en a d'autres comme par exemple Villarceau, la ZAC Villarceau qui est en panne, vous le savez, SCHLUMBERGER a fait une promesse de vente avec un promoteur parisien, CAMAR FINANCES, qui devait réaliser le Tribunal d'Instance. Le Ministère de la Justice y a renoncé et c'est pour l'instant une zone sans vocation. J'ajoute que les efforts de la Ville pour essayer de trouver d'autres implantations et en particulier Département ou Chambre de Commerce, n'ont pour l'instant pas abouti. Je crois que c'est un site intéressant mais le fait qu'il soit bloqué à Paris par ce promoteur pose problème.

Quelques mots aussi sur les terrains militaires ; je rappelle que Besançon souhaite conserver une activité militaire importante. Il n'est donc pas question de vouloir expulser de la Ville les militaires. Cependant, ceux-ci pourront mettre à notre disposition un certain nombre de terrains. Vous savez qu'il y a actuellement des efforts de vente de la Caserne Lecourbe. Ce que nous regrettons, c'est que l'Administration Militaire estime beaucoup trop cher ces terrains et n'accepte pas au départ de réaliser ce que nous imposons aux promoteurs des autres ZAC privées à réaliser, c'est-à-dire la rectification du Boulevard Diderot. D'autre part, les négociations concernant le Polygone reprendront au mois d'octobre.

Les terrains SNCF aussi nous intéressent beaucoup. Il y a des négociations pour le transfert d'un certain nombre d'activités de la SNCF sur Valentin et nous souhaitons effectivement cette réorganisation. En particulier, les différents éléments qui se trouvent sur le site de la Mouillère pourraient être transférés et j'en avais déjà parlé en Conseil Municipal, c'est un terrain très bien situé en tête de pont et dans une situation privilégiée sur lequel nous pourrions envisager effectivement des réalisations de très bonne qualité. Des contacts ont eu lieu avec le Département, la Chambre de Commerce et la SNCF sous l'égide de la Ville pour essayer de trouver une solution ; pour l'instant, elles sont encore un peu bloquées.

Négociations également sur le site de la Rotonde, j'en ai parlé tout à l'heure. Aboutissement de négociations par contre très positif pour les établissements BOURGEOIS qui vont pouvoir s'étendre sur une partie de la zone SNCF à côté de leur usine comme le souhaitait M. Raymond BOURGEOIS, vous en avez eu d'ailleurs des échos dans la presse hier.

Enfin négociations sur la gare Viotte et ceci m'amène à dire quelques mots de la future gare de TGV. Il faut que Besançon effectivement réfléchisse au meilleur emplacement pour la future gare TGV et surtout réfléchisse en même temps à une liaison rail-route qui nous fait considérablement défaut à l'heure actuelle puisque nous avons les Monts-Jura au centre-ville et les départementaux à Rivotte, autrement dit, il nous faut réfléchir. Deux exigences nous apparaissent, donc la première c'est un choix intelligent pour l'emplacement de la gare TGV. Ce choix doit être fait, c'est vrai, avec les communes du PACT. Il doit également s'élargir à une discussion avec le réseau des villes franc-comtoises, Vesoul, Dole, Pontarlier, Baume-les-Dames, mais il devra tenir compte à notre avis de deux impératifs absolus, d'abord une liaison rapide en site propre avec la gare Viotte qui restera la gare d'arrivée de tous les autres trains, ce qui implique une proximité maximum avec cette gare, deuxièmement une bretelle de raccordement entre la voie de contournement et cette future gare TGV. Deuxième exigence, réaliser une grande gare routière à la gare Viotte ; le départ possible, probable même du SERNAM vers Valentin nous permettra effectivement de réfléchir à un centre de gare routière comportant les Monts-Jura, la RDT et bien entendu la CTB qui devra s'intégrer dans ce système.

Le centre-ville n'est pas évidemment délaissé vous le savez. Je suis heureux de pouvoir vous annoncer qu'enfin ont été terminées les négociations préalables entre la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, la Délégation Régionale à l'Industrie et à l'Artisanat, la Délégation au Tourisme, la DRAC et la Ville de Besançon bien entendu, pour la mise au point d'un document de revitalisation du

centre-ville. Je ne voudrais pas m'étendre trop sur ce point. Vous savez qu'il y aura un financement du Ministère du Commerce et de l'Artisanat, probablement à hauteur de 800 000 F pour un certain nombre d'études qui pourront être complétées par d'autres. Quelques axes : l'artisanat, vous avez 350 artisans au centre de Besançon, extrêmement différents les uns des autres qui ont des problèmes de locaux, de formation, d'organisation, nous souhaitons une étude assez lourde pour trouver des solutions. Egalement avec la Chambre de Commerce, étude sur le commerce, étude également sur la circulation et le stationnement, on en a souvent discuté je ne m'y attarde pas et tout cela devrait aboutir à la création d'un observatoire qui pourrait suivre de très près les activités du centre-ville qui ne sont pas actuellement menacées par Châteaufarine, mais davantage par une diminution du nombre d'habitants au centre-ville. Les résultats si vous voulez au niveau de la population nous montre que le centre-ville continue à se dépeupler. Il faut donc que nous prenions des outils pour retenir et développer la population du centre-ville ; nous aurons l'occasion d'y revenir.

Je n'aborde pas aujourd'hui les questions d'habitat, je voudrais simplement souligner deux choses. L'habitat aujourd'hui se fera par une suite de petites zones d'habitat juxtaposées aux zones d'activités pour limiter au maximum les transports. En ce qui concerne l'habitat social, 95 % de cet habitat sur le bassin d'emploi de Besançon se trouve à Besançon, cela ne veut pas dire que nous n'en n'ayons pas besoin. A l'heure actuelle, les demandes sont très importantes au niveau des Offices. Il n'est donc pas question bien entendu de ne pas continuer l'habitat social, mais simplement vous le savez l'orientation gouvernementale, c'est d'abord la réhabilitation et nous continuerons donc notre politique de DSQ.

Autre élément, c'est le rééquilibrage de l'habitat franc-comtois, bisontin. Nous essaierons dans les années qui viennent de multiplier les zones de pavillons et les zones d'habitat s'adressant à des classes sociales plus aisées. Dans cette optique, il y a eu la Combe Saragosse, il y aura la ZAC Saint-Laurent, les Tilleroyes, les Planches et nous venons également d'adopter un programme sur le chemin de la Selle. Je voudrais ajouter dans ce domaine de l'habitat, notre souci là aussi de collaboration très étroite avec les investisseurs privés.

Quelques mots enfin sur l'évolution des outils de la Ville en matière d'urbanisme, les ZAC soit publiques, soit privées qui, je crois vous l'avoir déjà dit, deviennent notre outil un peu privilégié. Je vous proposerai dès lundi la suppression du plafond légal de densité précisément pour essayer de retenir le maximum de population au centre-ville, mais cette suppression s'accompagnera d'une application très stricte d'un règlement notamment pour interdire des activités nouvelles de type bureau ou même commercial au-dessus du premier étage de manière à pouvoir réimplanter dans des logements nouveaux des populations au centre-ville. Enfin, extension aussi du droit de préemption non pas pour le plaisir de préempter, vous savez que ce n'est pas dans les habitudes de la Ville, mais parce que ce droit de préemption nous permet de connaître ce qui va se faire, éventuellement de négocier avec les promoteurs pour corriger un certain nombre de choses, organiser également les extensions et préempter si nécessaire mais le plus rarement possible.

Je voudrais simplement ajouter que nous avons également le souci de rééquilibrer les pôles de Besançon. Besançon-Ouest est effectivement en plein développement avec les ZAC que nous avons approuvées récemment et qui sont presque toutes à l'Ouest. Le Nord de Besançon se développe aussi au point de vue notamment des activités avec Valentin. Reste le Sud qui est un secteur difficile. Nous avons fait faire une étude paysagère pour conserver au POS Sud de Besançon sa qualité et nous sommes décidés à bien l'appliquer, mais avec les projets rivière, les projets tourisme, nous pensons que c'est une zone qui là aussi pourra connaître une redynamisation. Reste le secteur Est ; il apparaît à certains un peu en difficulté, ce n'est pas la faute de Besançon. Besançon y a développé Palente et des zones d'habitat importantes comme la Combe Saragosse, comme le Chemin des Planches, comme le Chemin de la Selle ; par conséquent la Ville de Besançon tient aussi au développement de l'Est. Il est évident cependant qu'il faudra un jour poser et réaliser la sortie Est de Besançon, de l'autoroute A 36, de manière à pouvoir donner un axe de développement à cette dimension Est. Voilà en quelques mots si vous voulez les grands axes de la politique d'urbanisme de Besançon.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci pour ces quelques mots. Je crois que les deux Adjointes les plus concernés par ce dossier sont intervenus en complément de mes propos. Nous allons maintenant discuter sur cette partie constat.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, tout à l'heure vous nous avez reproché notre vivacité. Croyez bien qu'elle n'est pas dirigée contre votre personne. Elle est motivée par la passion que nous avons pour l'avenir de notre ville et par les méthodes qui sont employées pour diriger cette action. Or le débat que vous avez ouvert à 9 heures ce matin mérite quelques réflexions sur sa forme et c'est la raison pour laquelle je souhaiterais qu'une suspension de séance intervienne pour que nous puissions, avec mes collègues, définir quelle va être notre attitude.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je voudrais simplement avant de répondre à votre souhait, vous dire que si vous êtes passionné par votre ville, nous aussi nous le sommes. Mais il y a plusieurs manières d'être passionné, il y a la vôtre, il y a celle d'autres de nos amis et il y a celle qui est la façon de faire de la Municipalité actuelle. Ce n'est pas parce que nous ne fonçons pas tous azimuts, que nous ne clamons pas haut et fort ceci ou cela que nous ne faisons rien. Je crois qu'il faudrait que vous le compreniez. Si le Maire et la Municipalité restent calmes, sereins, ça ne veut pas dire qu'ils ne font rien, qu'ils ne travaillent pas, qu'ils n'ont pas la passion de leur ville, mais nous le faisons avec notre tempérament, d'une autre manière. Elle ne vous convient pas parce que ce n'est pas votre façon à vous, mais la dynamique ça n'est pas nécessairement de l'agitation permanente. C'est aussi être ponctuellement, avancer, peut-être lentement mais sûrement, et je crois qu'il ne faudrait pas interpréter la façon dont on débat aujourd'hui comme étant une espèce de nonchalance ou de négligence de notre part par rapport au développement économique.

Je pense que sur un sujet aussi important que celui-là, il était primordial qu'on vous dise : «voilà la substance de nos débats». Cela a peut-être été un peu long et je m'en excuse auprès de ceux qui semblent plus pressés que nous, mais je crois qu'il faut prendre le temps de dire ce qui doit être dit. Vous allez, dans un instant, mais après l'interruption de séance, avoir très largement la parole. La séance est suspendue. Combien de temps Monsieur TOURRAIN ? Alors cinq minutes de suspension de séance !

Suspension de séance

* * *

Reprise de la séance

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : La parole est à M. TOURRAIN.

M. TOURRAIN : Monsieur le Député-Maire, ce débat avait été réclamé par notre groupe en avril 1989, par le Docteur MOUROT au nom de «Une Ambition pour Besançon». Vous aviez dit à l'époque qu'à l'automne on pourrait en discuter, puis ça a été reporté au mois de janvier, puis au mois de mars. Vous avez alors découvert que vous n'étiez pas d'accord avec votre Adjoint pour différentes raisons et vous avez décidé de reporter ce débat à aujourd'hui. Nous nous attendions à un débat. Nous avons eu droit à un monologue écourté d'ailleurs puisque vous avez senti que la dose était déjà bonne, écourté puisque deux des Adjointes ne sont pas intervenus.

Au cours du long monologue de M. PONÇOT, nous avons appris un certain nombre de choses, au cours de l'intervention de Mme KUNSTLER aussi et vous comprendrez qu'il nous est difficile de discuter maintenant, sans avoir aucun élément sous la main alors que vous auriez pu joindre ces éléments au volumineux dossier que vous nous avez envoyé qui comporte beaucoup de statistiques mais pas grand-chose au point de vue des propositions.

Dans ces conditions, nous vous proposons deux choses : premièrement de laisser les deux Adjointes qui devaient intervenir, donner leur point de vue. De notre côté, nous vous donnerons notre avis sur la situation actuelle alors que nous nous étions proposés de vous apporter si tant est que vous aviez fait quelques propositions dont vous aviez pris l'initiative, quelques suggestions pour aller d'ailleurs dans le sens de ce que vous avez déclaré à la presse. Vous ne l'avez pas fait, aujourd'hui on peut donc se limiter

au constat, à l'état des lieux comme vous le dites et nous vous demandons à ce moment-là qu'à la lumière de ce qui nous a été indiqué par vos Adjoints et par vous-même, on puisse avoir un véritable débat de propositions après avoir reçu par écrit, comme ça se fait normalement, les propositions de la Municipalité.

C'est vous qui avez, vous le répétez assez souvent avec une certaine autosatisfaction, fait des choses. Nous avons été d'accord sur certaines d'entre elles ; vous voulez en faire d'autres, nous voulons les faire avec vous pour le bien de Besançon comme nous avons rappelé tout à l'heure mais nous voulons savoir où nous allons, comment nous y allons, avec quels moyens, avec quels crédits budgétaires, avec quelles méthodes d'action, alors que tout ceci jusqu'ici est totalement absent des indications que vous nous avez données.

On veut donc travailler sérieusement sur des bases sérieuses et non pas sur un volume de papier ou de paroles qui n'engagent rien, car aussi il faudrait peut-être nous indiquer les actions que vous voulez mener, avec quels moyens financiers et le calendrier.

Donc si vous êtes d'accord sur cette proposition, nous continuons évidemment à entendre vos Adjoints. Si vous êtes d'accord de programmer une séance ultérieure à partir des éléments d'aujourd'hui, c'est parfait, sinon on sera obligé d'en tirer les conséquences.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur TOURRAIN, dans toute l'assemblée c'est le Président qui assume la responsabilité des débats. Donc, vous n'avez pas à me dire : «vous faites parler ceux-ci ou vous ne faites pas parler ceux-là». J'ai tenu à diviser cette matinée en deux parties. Je m'arrête à la fin de la première partie sur le constat. Certes nous avons mis une heure et demie pour constater l'état des lieux, pour situer les choses et pour vous dire qu'il y a des entreprises qui vont bien, etc., il y a de la croissance, ça marche bien.

La deuxième partie que nous allons voir dans un instant, ce sont les objectifs et les projets.

Vous nous reprochez de ne pas vous avoir donné de projets ; si je vous avais indiqué les propositions que nous allons faire, vous m'auriez dit «tout est ficelé, ce n'est pas la peine qu'on débattenne» ! alors j'ai pris la démarche inverse, on constate et on discute du constat. A partir de ce constat, je fais un certain nombre de propositions, vous discutez sur ces objectifs et puis nous essayons de nous mettre d'accord.

Alors vous me dites que vous avez trop de papier, puis vous en réclamez davantage sur une partie qui devrait être le résultat concret de nos délibérations, de nos débats de cette matinée. Vous êtes en parfaite contradiction avec vous-même, je dois dire une fois de plus, et j'ai l'impression plutôt que vous cherchez pour l'instant à dire «comme d'habitude la Municipalité n'a pas de projets, n'a pas d'objectifs et puis on est là pour entendre du bla-bla». Mais ce n'est pas le cas car nous avons parlé de choses précises qui ont été discutées.

Ce qu'a proposé Jean PONÇOT tout à l'heure a été discuté et réfléchi en Commission d'Urbanisme. Nous avons tous pris le temps de réfléchir à tout cela et vous nous dites «on n'a pas encore assez réfléchi, redonnez-nous encore du grain à moudre et puis on reviendra». Plus tard, vous me reprocherez d'avoir reporté encore une fois ce débat.

Je crois que ce matin nous tenons très correctement, convenablement une assemblée sur le thème du développement économique. J'ai des propositions à vous faire dans un instant. J'irai jusqu'au bout de ce débat dont nous n'avons eu que la première partie qui peut-être a été un peu longue à vos yeux mais je crois qu'il était indispensable de passer une heure et demie pour faire le point de la situation avant de dire on va prendre telles ou telles décisions qui ne seront pas inventées de toute pièce, mais qui sont le résultat de toutes les discussions que nous avons déjà eues dans la plupart de nos commissions.

Quand tout à l'heure je vais vous dire : première direction l'aménagement de l'espace et l'aménagement de l'espace on en discute déjà depuis bien longtemps au niveau de l'urbanisme, je ne veux pas inventer grand-chose dans les propositions que je vous ferai sur l'aménagement de l'espace.

Quand je vous dirai, pour une autre direction, quel sera l'interventionnisme municipal en matière de développement économique ? Nous allons reprendre ce qu'on a dit ici ou là, y ajouter peut-être des compléments, choisir entre une exonération de taxe professionnelle sur deux ans, trois ans, cinq ans, choisir le type d'entreprise que l'on veut aider, c'est des choses dont on peut discuter sans avoir besoin d'y réfléchir 107 ans ! Donc je crois que pour l'instant, Monsieur TOURRAIN, je ne tomberai pas dans ce piège, vous essayez, parce que la situation est bonne, que l'on a un bon produit à vous présenter, de dire que cela ne vous suffit pas, qu'il y a encore des petites choses ici ou là qui ne conviennent pas. Je ne marcherai pas dans ce sens-là. Nous irons au bout de notre discussion sur le développement économique et les mutations que nous préconisons pour la Ville de Besançon.

M. MOUROT : Monsieur le Maire, je pense que le piège nous est plutôt tendu à nous parce que les documents que vous nous avez donnés constituent effectivement un état de lieux qui a été rappelé longuement oralement et les derniers éléments positifs qui viennent d'être exposés par Mme KUNSTLER et par M. PONÇOT sont très nourris, copieux et demandent de notre part d'en prendre au moins connaissance un peu plus longuement et que nous y réfléchissions plutôt qu'une réaction à chaud. C'est n'est pas du tout vouloir esquiver le débat. Nous avons entendu votre point de vue. Nous sommes prêts à vous donner le nôtre parce qu'il faut également que vous l'entendiez et sur les propositions concrètes qui viennent d'être faites, notre Président de groupe vous demande simplement de refaire une séance consacrée à ces propositions précises après réflexion de notre part sur document écrit.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, constamment vous essayez de faire diversion en nous prêtant des intentions, des arrière-pensées de vous tendre des pièges. Ce n'est pas dans notre caractère, ce n'est pas notre tempérament. On est francs, loyaux et directs. On ne juge pas des documents à leur volume mais à leur contenu. Toutes les statistiques que vous avez pu nous fournir, qui d'ailleurs ne portent quelquefois que sur deux années ou trois années, alors qu'elles pourraient remonter plus loin...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est encore pas assez, vous voyez !

M. TOURRAIN : De toute façon, ce qui nous intéresse, je vous ai dit ce n'est pas le passé, à la limite ce n'est pas le présent, ce qui nous intéresse c'est l'avenir, c'est-à-dire ce qu'on va faire. Je vous ai remis, comme j'espérais que vous l'auriez fait, un dossier de propositions en prenant les différents grands points qui pouvaient être débattus. Ils pourraient l'être encore beaucoup mieux grâce à la façon dont vous aménagez le prochain ordre du jour et à la lumière des renseignements qui nous ont été communiqués par M. PONÇOT et qui vont l'être tout à l'heure par M. RUEFF puisque vous avez fait l'impasse sur deux de vos Adjoints, dont l'un est concerné par un problème important, la communication, l'image de marque de notre ville. Alors nous commencerions un débat sans avoir l'information maintenant de deux des Adjoints qui étaient jugés indispensables dans leur intervention.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, Monsieur TOURRAIN, je n'ai pas jugé indispensables ces Adjoints. Je leur proposais de donner quelques éléments complémentaires que j'aurais pu moi-même donner. Il y en avait pour quelques minutes pour l'un comme pour l'autre et ils souhaitaient s'exprimer sur des sujets plus précis.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, êtes-vous d'accord pour provoquer une autre séance ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non !

M. TOURRAIN : Alors dans ces conditions-là, je demande une nouvelle suspension de séance parce que je voudrais savoir exactement ce que nous allons faire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur TOURRAIN, attendez ! J'essaie de vous dire ce que je pense de vous et de vos collègues. Le passé ne vous intéresse pas, le présent non plus. Pourquoi tout cela ne vous intéresse-t-il pas ? Surtout le présent, pourquoi ? Seul l'avenir vous intéresse - nous aussi l'avenir nous intéresse- parce que c'est seulement sur l'avenir que vous pourrez apporter des choses critiques que personne ne pourra juger, alors que sur le présent vous ne seriez pas capable de dire quelque chose ? Mais non ! vous m'avez dit «le passé ne m'intéresse pas, le présent non plus, seul l'avenir

m'intéresse». Je sais pourquoi l'avenir vous intéresse, mais vous savez l'avenir, pour certains il est un peu derrière eux ! Monsieur TOURRAIN vous m'avez demandé une nouvelle suspension de séance, je vous accorde cette suspension de séance de quelques minutes.

La séance est suspendue

* * *

Reprise de la séance

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pour la reprise de la séance, la parole est à M. TOURRAIN.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, vous avez beaucoup insisté sur le fait qu'il s'agissait d'un constat, d'un état des lieux et les exposés qui ont été faits par vos Adjoints et par vous-même allaient dans ce sens. Un certain nombre d'éléments apparaissaient qui pourraient donner des pistes à suivre dont certaines nous conviennent, d'autres méritent d'être discutées d'autant plus que c'est un projet pour les vingt ans qui viennent. Nous allons donc participer au débat sur le constat et l'état des lieux et nous verrons notre position. Nous avons des propositions à faire mais nous les ferons lorsque nous aurons entre les mains des documents beaucoup plus sérieux que ceux que vous nous avez donnés et en particulier l'exposé qui a été fait par M. PONÇOT et ceux qui doivent être sous-jacents dans des exposés de M. RUEFF et d'autres. A ce moment-là, nous discuterons de nos propositions comparées aux vôtres.

M. NACHIN : Monsieur le Député-Maire, je regrette aussi un peu la façon dont ce débat s'est engagé. Je souhaiterais donc intervenir mais d'une façon globale et je pense que c'est mon droit de le faire.

L'Europe est une chance pour Besançon, mais elle peut être aussi une menace. L'ouverture sur la Suisse n'est pas non plus sans risques, nous l'avons vu dans le passé et nous le voyons actuellement dans le Haut-Doubs avec l'industrie horlogère. Les décideurs suisses ont souvent, dans le passé, joué le rôle de fossoyeurs de notre industrie. Ne comptons donc pas trop sur la philanthropie de nos voisins suisses. Je ne crois pas également qu'il faille se complaire à répéter que Besançon est au centre de l'Europe. Toutes les villes françaises, à l'exception peut-être de Brest et de Lorient, se trouvent une raison pour se découvrir au centre de l'Europe. Ce qui est sûr par contre, c'est que Besançon se trouve sur un axe Nord-Sud et Est-Sud. Avantage mais aussi inconvénient : la Franche-Comté est une région où l'on passe mais où l'on ne séjourne guère.

Besançon capitale régionale ? Elle est de plus en plus menacée par le dynamisme du pôle Belfort-Montbéliard. Je voudrais en donner deux preuves d'importance inégale : la première c'est la menace qui s'est précisée sur l'Université de Franche-Comté, la seconde peut apparaître comme un épiphénomène, mais il n'en est pas moins significatif : alors que les éditions de Besançon de l'Est Républicain ont souvent une demi-page consacrée à Montbéliard, les habitants de Montbéliard eux ne sont jamais informés de ce qui se passe dans la capitale régionale, sauf exceptionnellement en page Doubs.

Si j'en crois la fin des thèmes de réflexion que vous nous avez proposés, c'est à nous qui siégeons à l'Assemblée Communale de définir, pour reprendre votre expression à l'aube du troisième millénaire, les choix qui feront le destin de Besançon. Puisseons-nous être entendus.

Je dirai tout d'abord qu'on ne peut plus parler, à l'heure actuelle, de développement économique sans prendre en compte la dimension planétaire de l'écologie. Nous découvrons actuellement dans les pays de l'Est les conséquences catastrophiques sur l'environnement de politiques de développement industriel inconséquentes : forêts mortes, rivières transformées en égouts. Cracovie est une des villes les plus polluées du monde. Il faut savoir que la France contribue à 20 % de plus que le Brésil à l'effet de serre alors que sa population est le tiers de celle du Brésil. C'est pourquoi, quand certains à Besançon réclament davantage de voies routières, pour qu'on puisse y faire passer plus de voitures et de poids

lourds et pour qu'on y circule plus vite, ils ne prennent pas en compte le long terme et le respect de la qualité de l'environnement.

En second lieu, je crois qu'il ne faut pas perdre de vue que la spécificité d'une économie n'est jamais définitive et qu'il faut toujours être prêt à des mutations qui seront un jour ou l'autre inéluctables. Nous avons vu à quel désastre économique avec ses conséquences sociales a abouti en Lorraine la mono-industrie de l'acier. Il faut donc veiller à ce que les entreprises sachent se préparer à évoluer, à se transformer pour éviter les dépôts de bilan qui coûtent cher aux entrepreneurs, aux travailleurs et d'une façon générale à la collectivité.

Enfin, il faut rappeler que la finalité de tout développement économique est d'augmenter la qualité de la vie de l'ensemble de la population et en ce qui nous concerne aujourd'hui, non seulement celle de la population de la Ville de Besançon, mais celle de l'agglomération de Besançon. Nous considérons qu'il faut penser le développement de notre ville en terme d'agglomération au sens large : une entreprise qui se crée à Fontain, à Valentin ou à Saint-Vit, c'est positif pour Besançon, même si dans l'immédiat ce sont ces communes qui vont bénéficier de la taxe professionnelle. A long terme par contre, Besançon recevra, sous diverses formes, les retombées de cette implantation. Le rôle d'une municipalité n'est pas de créer des entreprises mais de faire en sorte que des entreprises aient envie de venir s'installer sur le territoire de l'agglomération. Son rôle est de définir les axes du développement économique de la Ville dans l'espace et dans le temps. Que sera Besançon dans les années 2030 ou 2050 ? Dans quels secteurs géographiques elle aura pu se développer ? Cela suppose un travail de prospective à partir duquel devront être définis les choix que nous avons à faire aujourd'hui ou demain.

Or il ne semble pas que cette réflexion ait été engagée. Votre majorité a des projets, elle a des velléités, mais elle donne l'impression de ne pas avoir vraiment de politique tournée vers l'avenir. Je voudrais illustrer ce que je dis par quelques exemples. La ZAC de Châteaufarine : nous avons dit que nous étions opposés à ce qu'elle soit une zone essentiellement commerciale parce qu'elle allait mettre en difficulté le commerce du centre-ville et de Planoise. Elle est en cours de réalisation et va donc contribuer au développement logique de la zone d'activités de Besançon vers l'Ouest. Mais dans le même temps, vous vous accrochez à un vieux projet routier qui date de vingt ans et qui aura pour conséquence de couper cette zone du reste de la ville alors qu'un vrai contournement de Besançon aurait eu un rôle structurant pour toute l'agglomération bisontine en permettant de relier la ville proprement dite aux communes de la périphérie.

Autre exemple : Besançon mérite à juste titre d'être considérée comme la première ville verte de France. Elle le doit à l'héritage du passé mais aussi au talent de ses jardiniers. Vous avez entrepris il y a quelques années la réalisation d'un jardin des sens. Puis dans un second temps, vous transformez l'avenir de l'Helvétie en voie rapide. Le résultat c'est qu'actuellement, pour apprécier le jardin des sens, il vaut mieux si l'on n'est pas aveugle, être sourd et avoir perdu l'usage de l'odorat pour ne pas être incommodé par le bruit des voitures et les odeurs de gaz d'achappement.

Dernier exemple qui montre que vous donnez souvent l'impression de ne pas savoir ce que vous voulez : les fameuses rues piétons-bus, uniques au monde, jamais imitées, parce qu'elles ne peuvent satisfaire ni les automobilistes ni les piétons obligés de marcher sur la chaussée alors que les trottoirs sont souvent occupés par des véhicules en stationnement.

Besançon a des atouts et il faut mener une politique volontariste pour les valoriser. Ses atouts, ce sont : sa situation de capitale régionale, ce sont ses PME et ses PMI et le savoir-faire technologique de ses personnels, c'est son université et le CLA, c'est sa situation géographique et la qualité de son environnement encore heureusement préservé.

Nous pensons que dans l'avenir, les trois moteurs du développement économique de Besançon, ce sont l'université, le CLA et le tourisme.

L'université : son développement est essentiel et il dépend des moyens financiers et en personnels mis à sa disposition par l'Etat. Or ces moyens sont notoirement insuffisants. Nous savons les

efforts qui ont été consentis par la Ville de Besançon en faveur de l'Université de Franche-Comté, Jean BOICHARD nous l'a rappelé lors du Conseil Municipal du 3 juillet dernier. Il faudrait, au niveau du Ministère, que le Député-Maire soit aussi bien entendu que son collègue de Belfort. Il est regrettable que l'avenir de l'université dépende du jeu de rivalités politiques qui seront en fin de compte arbitrées à Paris sans que soient pris en compte les vrais intérêts de la région. Nous pensons que la décentralisation qui a eu des effets bénéfiques au niveau des collèges et des lycées devrait être étendue aux universités. Des actions doivent être menées pour développer la coopération université-industrie. C'est à la fois l'intérêt de l'université, qui pourrait être intéressée financièrement aux applications industrielles des travaux de ses chercheurs, et des industriels qui pourraient tirer un profit évident des recherches des scientifiques, sans pour autant que soit négligée la recherche fondamentale. Cette coopération devrait amener les entreprises à embaucher davantage de techniciens supérieurs et d'ingénieurs. Et dans cette perspective, il faut aussi développer la formation régionale de cadres de haut niveau (ingénieurs, techniciens supérieurs du commerce, de la gestion, etc.), ce qui implique l'augmentation des capacités de formation de l'Université et de l'Ecole d'Ingénieurs.

Le CLA : le développement des échanges avec les pays étrangers, pas seulement avec les pays de la communauté européenne, et l'accueil d'étudiants, de professeurs, de chercheurs de ces pays est quelque chose de très important pour l'image de marque de Besançon et pour établir un réseau de relations internationales. L'effort consenti par la Ville doit se poursuivre. Les nouveaux locaux mis à la disposition du CLA dans la ZAC Louise Michel devraient permettre à cet établissement de jouer un rôle de haut niveau dans le domaine de l'apprentissage des langues.

Le tourisme : dans ce domaine également, les atouts de Besançon sont considérables, mais mal exploités : situation exceptionnelle produit de la géologie et de l'histoire, proximité de la montagne, de la forêt, de rivières, patrimoine architectural, etc. Faire venir des touristes dans notre ville -il faut rappeler que Besançon n'est qu'à deux heures et demie de Paris par le TGV- peut être une incitation à venir y travailler et y vivre.

Je voudrais pour conclure, citer François ROCHE qui écrivait dans le numéro d'avril du mensuel Affaires : «Ni la taille de la ville, ni sa couleur politique, ni son niveau de taxe professionnelle, ni la vigueur de son ensoleillement ne constituent à eux seuls des critères distinctifs. Les villes qui sortent gagnantes de cette compétition ont toutes des raisons originales de le faire valoir, la première d'entre elles étant d'avoir mis en place une véritable stratégie de développement...». Il faut donner à Besançon une image forte et qui corresponde à ses ambitions. Il faut faire de Besançon, à l'instar de ce qu'elle est pour les économies d'énergie, la protection sociale, une ville pilote dans d'autres domaines : lutte contre le bruit et la pollution atmosphérique, collecte et valorisation des déchets, promotion du papier recyclé et des productions biologiques, politique des déplacements qui privilégie les transports en commun non polluants (tramways, trolley bus, chemin de fer de desserte locale...) et la sécurité, piétonnisation du centre historique et réalisation d'un réseau continu de pistes cyclables, valorisation du patrimoine architectural et historique, urbanisme de qualité qui préserve les espaces verts, promotion du travail à temps partiel qui est un moyen de lutter contre le chômage par le partage du travail et des revenus et qui laisse davantage de temps pour participer à la vie associative et d'une manière générale pour mieux vivre. Besançon ville de la qualité de la vie, c'est un slogan qui peut être aussi un objectif pour une politique de développement économique. C'est en tout cas ce que souhaitent les Verts.

M. MOUROT : Mes Chers Collègues, Monsieur le Maire, les documents que vous nous avez donnés pour préparer cette séance sont un prétexte pour énoncer ce que vous avez fait et justifier ce que vous avez fait avec incontestablement une certaine satisfaction qui laisse un peu penser que finalement il n'y a qu'à peu continuer comme cela et c'est bien là le fond du problème car nous ne pensons pas tout à fait la même chose.

Quelqu'un a dit que nous ne nous intéressons pas à l'histoire. Moi je ne suis pas d'accord ! Il faut tout de même remarquer que voilà deux mandats que vous effectuez et je suis obligé de dire que ces deux mandats correspondent à cette période de désindustrialisation de la ville à laquelle nous avons assisté et qui a touché le secteur secondaire avec la perte d'entreprises, la perte d'emplois que nous connaissons,

et la ville aussi il faut le rappeler, a été tout à fait marquée par cette malheureuse affaire LIP qui pendant longtemps, a détourné l'implantation d'industries et la bonne volonté de certains industriels.

Mais toujours pour rester dans le fait historique, vous qui citez beaucoup les sondages, les bonnes notes aux différents palmarès, il y en a une tout de même que vous ne méconnaissez pas, qui est importante et très sérieuse celle-là, c'est cette enquête de l'INSEE sur l'expansion industrielle établie vous le savez pour des raisons techniques jusqu'en 1987 mais qui est tout de même intéressante à cet égard. Elle est publiée dans la revue Etudes et Statistiques et note très mal Besançon en évolution négative de l'emploi à côté de villes comme Clermont-Ferrand, Reims, Limoges et d'autres. Et on y apprend également que notre ville détient malheureusement le record des plus bas salaires moyens, ça c'est une évolution qui est incontestable jusqu'en 1987.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous me dites cela, mais les salaires des salariés de la Ville...

M. MOUROT : Ecoutez, vous parlez d'histoire Monsieur le Maire, moi je veux aussi broser le panorama de la situation telle qu'elle est et ça ne met pas nécessairement en cause l'emploi privé dans la remarque que vous faites.

Maintenant, parlons de la reprise qui effectivement semble s'amorcer. Vous parlez du tertiaire et de la compensation par le tertiaire et là-dessus je voudrais faire deux remarques. C'est un phénomène général de tous les pays industrialisés dans leur reconversion technologique, vers la robotique, vers une industrie qui nécessite infiniment moins de main d'œuvre de faire appel à un autre genre d'activité qui est celle de la gestion, de la comptabilité, du marketing, etc. C'est un phénomène général et du reste dans vos chiffres, je vois que Besançon avec 57,8 % et la France entière avec 57,3 % se situent dans les mêmes eaux.

Par ailleurs à Besançon il y a un correctif que vous n'apportez pas, qui est tout de même significatif, c'est qu'en tant que capitale régionale, notre ville possède bien sûr de nombreux services, des directions générales et un Centre Hospitalier Universitaire... qui gonflent cet effectif du tertiaire sans pour autant signifier une compensation économique réelle.

En fait, et nous nous en réjouissons tout à fait, le seul vrai test et le vrai témoin de la reprise industrielle et dont encore une fois nous nous réjouissons, c'est l'augmentation du montant des taxes professionnelles qui témoigne bien sûr d'un retour à l'industrialisation et qu'il faut un tout petit peu atténuer par la bonne conjoncture actuelle et la reprise générale. Voilà quelques remarques que je voulais faire de façon préliminaire. Ce ne sont pas des critiques sur ce que vous avez dit tout à l'heure et après lecture de vos documents.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, au cours des débats depuis sept ans, j'ai eu l'occasion à maintes reprises de souligner les faiblesses de l'action municipale en matière économique. Je vous rappellerai toutes les propositions que nous avons faites déjà à l'époque concernant les accords avec les communes périphériques, la création de zones d'activités.

Puisque vous voulez qu'on parle du passé, vous avez situé à 1972 le début de la crise. En fait la crise qui atteint Besançon, certes l'affaire LIP c'est 1973 mais son prolongement définitif c'est 1976, RHODIACETA c'est 1977 avec la fermeture partielle, en réalité, jusqu'en 1976 Besançon a connu soit une expansion pendant la première période, soit une stabilité dans la période de 1972 à 1976 qui était de bonne augure.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je suis venu en 1977.

M. TOURRAIN : C'est à partir, je vous là encore lorsque je fais la même chose que vous, vous protestez immédiatement car je sens ce que vous pensez, vous dites «M. TOURRAIN situe à 1976 et 1977 parce que ça correspond justement à mon arrivée à Besançon».

Je suis à peu près persuadé que c'est ce que vous avez eu l'intention de dire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je le pense très fort.

M. TOURRAIN : Pas du tout, je suis quand même bisontin depuis longtemps et j'ai pu vivre ici l'évolution économique à laquelle j'étais d'ailleurs très attaché et très lié et c'est la raison pour laquelle je me permets de rectifier ce point d'histoire que vous avez évoqué tout à l'heure.

Vous avez dit qu'on avait perdu 11 000 emplois du secteur secondaire, des industries. Vous semblez penser que la compensation est faite par le secteur tertiaire comme vient de le dire très justement le Docteur MOUROT, ça n'est pas la même production puisque la moitié des travailleurs bisontins est dans le secteur public ou para-public. C'est intéressant comme capitale régionale, ça vient du fait que nous sommes capitale régionale. Effectivement en dehors du fait qu'ils alimentent la consommation, la productivité n'est pas la même. Vous avez dit : «de gros efforts et des résultats décevants». Tout n'est pas la faute de la Municipalité. Tout à l'heure vous avez levé les bras lorsqu'on a parlé des salaires qui étaient en dessous de la moyenne, mais il ne faut quand même pas vous arroger comme l'a fait tout à l'heure M. PONÇOT tout ce qui est fait par le secteur privé au point de vue du développement et en même temps vouloir les mérites du développement inhérent au secteur privé et à son action traditionnelle sans aucune intervention de la Mairie et parallèlement dire que cela ne nous regarde pas.

Ce qui est intéressant de voir dans votre action passée, vous avez usé deux Adjointes aux affaires économiques, un premier que vous n'avez pas repris sur votre liste alors qu'il aurait bien voulu continuer, un second vous vous êtes déclaré en désaccord avec lui quelques jours avant le débat, ce qui prouvait comme je vous l'ai dit que vous n'aviez pas défini de politique économique, sans quoi vous l'auriez su dès le départ que vous n'étiez pas d'accord, sans quoi vous auriez défini une politique que vous auriez pu nous exposer il y a fort longtemps. Donc, vous n'aviez pas de politique. C'est la politique du chien crevé au fil de l'eau. Vous suivez les événements et puis quand le chien au lieu d'être crevé est encore en vie, vous essayez de le rattraper par le col en disant c'est grâce à nous qu'il est là. C'est un petit peu cette image-là qu'on peut ressentir dans l'action économique de la Ville.

La traduction, c'est la comparaison que vous pouvez faire Monsieur le Maire avec les villes voisines. Vous avez parlé tout à l'heure d'un certain nombre de villes mais vous n'avez pas cité ni Nancy, ni Metz, ni Mulhouse, ni Dijon qui sont nos voisines. J'aurais souhaité que vous puissiez nous dire ce qu'il en était puisque vous avez eu des comparaisons avec d'autres cités. L'autosatisfaction c'est bien beau mais je préfère les chiffres et les chiffres je les trouve dans le budget. Mes Chers Collègues, le montant du budget en fonctionnement consacré à l'action économique à Besançon est en dépenses directes de 5 600 000 F, compte administratif dépenses directes j'ai dit. Avec les dépenses indirectes, ça représente 16 MF dont 5 900 000 F pour le personnel, 1 100 000 F pour les locaux et 3 300 000 F pour l'administration générale. Je veux bien admettre que le Service du Développement Economique recouvre différentes choses, mais ça pourrait quand même être beaucoup plus et surtout beaucoup mieux.

Le développement économique est important pour différentes raisons ; c'est une nécessité pour la Ville comme l'a dit tout à l'heure M. NACHIN pour le bien-être de ses habitants, pour y garder sa population. On a vu tout à l'heure que la population n'augmente que de 1 000 sur la période de cinq ans. Je sais bien que dans la période précédente elle avait diminué pour y garder sa jeunesse, pour y garder ses cadres, ses intellectuels, ses enseignants. A ce sujet-là, tout à l'heure vous faisiez le bilan des quinze sociétés ou groupes de Besançon importants en signalant qu'il n'y en avait plus que six qui étaient du secteur privé. Vous avez oublié de dire qu'il n'y en avait plus que trois qui avaient leur indépendance : MATY, BOURGEOIS et WEIL. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que lorsque des sociétés comme la Pie qui chante ou comme Casino ou comme d'autres sont absorbées par des groupes français ou étrangers, parisiens ou étrangers, à ce moment-là c'est la déperdition des cadres. C'est la raison pour laquelle Besançon est une ville où il y a un problème de cadres.

On reviendra ultérieurement Monsieur le Maire sur la question des propositions que nous pouvons faire puisqu'aujourd'hui nous ne discutons que du constat. Vous avez d'ailleurs entre les mains un dossier que j'ai préparé hâtivement par moi-même puisque vous avez supprimé les attachés de groupe qui nous étaient bien utiles. Je l'ai préparé du mieux que j'ai pu, j'ai été laconique parce que comme cela ça simplifie le travail et ça permettra de dire les choses ultérieurement.

Le développement économique est également nécessaire pour élargir l'assiette de la contribution fiscale et on l'a vu, Monsieur le Maire, dans la période passée puisque vous savez que la taxe professionnelle qui, vers les années 1980 représentait 50 % de la contribution, est descendue à 42 % pour remonter effectivement, cette année par l'action économique générale, aux environs de 50 %. Si la taxe professionnelle rapporte beaucoup, ça permet : 1) de la diminuer, 2) de diminuer l'ensemble des contributions, donc de peser moins lourd sur chacun des contribuables. Ça n'est pas rien, ça n'est pas négligeable et c'est ce qui permet de dire que tous les crédits qu'on peut mettre sur le développement économique seront finalement profitables ultérieurement pour la collectivité puisque les rentrées d'impôts seront plus importantes.

Développement économique aussi pour disposer des ressources qui permettent l'action culturelle, la solidarité dont on a discuté il y a peu au Conseil Municipal, pour la protection de l'environnement et du patrimoine. Voilà les raisons d'être de ce développement économique et aussi pour assurer le rayonnement extérieur de notre ville. A ce sujet-là, j'avais été frappé un jour à une réunion de la Commission Communication par une remarque faite par votre Directeur de la Communication. Je la rappelle : il disait que Besançon n'était pas une ville connue, que Besançon était considérée comme une ville de pas plus de 50 000 habitants. Je m'en étais offusqué, je ne le croyais pas.

A partir de cette réflexion, j'ai tenté l'expérience des sondages et j'ai demandé aux gens ce qu'ils en pensaient, c'est pire que ce que pensait votre Directeur de la Communication. Croyez bien que chaque fois qu'on me le dit, je me sens blessé par cette méconnaissance que les gens peuvent avoir de notre capitale régionale et là-dessus j'ai des propositions, nous avons des propositions à vous faire Monsieur le Maire ; on vous les fera à l'occasion.

Voilà si vous voulez quelques-uns des aspects que je voulais traiter sur ce tableau qui n'est pas tout rose. Vous avez dit que l'économie n'était pas de droite et de gauche ; je sais bien que vous n'êtes pas souvent en accord avec Dieu, avec votre Dieu parce que lui a une vision de l'économie qui est de droite ou de gauche. Il déteste la libérale, je n'en suis pas d'ailleurs tellement non plus partisan de la libérale à outrance, il privilégie la mixte, c'est-à-dire les nationalisations. Je pense qu'il y a quand même une politique de droite et une politique de gauche et je m'aperçois que chaque fois que les gens de gauche veulent s'occuper de politique, ça rate et quand c'est les gens de droite, que vous appelez de droite, ça marche.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous avez terminé Monsieur TOURRAIN ?

M. TOURRAIN : Je n'ai pas encore terminé, vous permettez. Voilà un petit peu ce que je voulais vous indiquer. Je pense que nous arriverons à des propositions qui pourront recevoir le consentement de tout le monde dans un autre temps. Ces propositions existent, il est possible de rassembler l'accord de tout votre Conseil sur quelque chose qui est raisonnable, ça a déjà été le cas dans le passé, nous avons approuvé beaucoup d'actions menées par Me KOHLER. Depuis, M. DE SURY a rencontré aussi notre assentiment sur un certain nombre d'actions. J'espère que dans l'avenir puisque vous avez en mains ces affaires économiques et que vous semblez vouloir vous y intéresser, vous recevrez aussi notre approbation sur les mesures concrètes que vous nous proposerez.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur TOURRAIN, je ne vous répondrai pas. La parole est à M. MAILLARD.

M. MAILLARD : Monsieur le Maire, je voudrais faire un petit constat, il est 11 h 43 et j'ai l'impression qu'on a caché derrière un vocabulaire économique un discours politique. Je crois qu'on est tous responsable de cette situation aujourd'hui dans la salle et c'est un peu dommage parce que l'avenir économique de Besançon est quelque chose d'absolument fondamental et essentiel. Je crois qu'au fond de nous-mêmes on le perçoit tous comme cela et sans doute que c'est l'ambiance, que c'est l'habitude aussi qui fait qu'on a du mal quelquefois ici parce qu'on est nombreux aussi à aborder les problèmes de fond.

J'ai entendu ce matin beaucoup de propositions de la part de vos Adjoints, beaucoup d'idées, ce qui prouve qu'on a beaucoup d'imagination et qu'on est prêt à s'investir avec beaucoup de dynamisme pour essayer d'améliorer ou de faire évoluer l'économie bisontine.

Mais on ne peut pas et on ne pourra pas réaliser tous ces projets, toutes ces propositions. Donc, il est vain de vouloir faire des descriptions détaillées de projets qu'on sait bien qu'on ne pourra pas réaliser ou qu'on réalisera mais il faudra beaucoup de temps, il faudra beaucoup d'énergie, il faudra beaucoup de moyens et possédons-nous vraiment les moyens de nos ambitions ?

Tout cela pour vous dire que je constate qu'une fois de plus et d'ailleurs M. NACHIN l'a rappelé tout à l'heure dans son exposé, on prend les problèmes à l'envers, ce qui faudrait c'est se dire quelle vocation veut-on donner à Besançon, autrement dit quelle stratégie pour l'avenir ? Aujourd'hui on vit dans une époque où certains économistes disent qu'on ne peut plus prévoir mais il faut anticiper. Quelle est la différence entre ces deux termes ? Eh bien ça veut dire que prévoir l'avenir c'est dire dans deux ou trois ans les choses vont se passer comme cela, c'est absolument impossible mais par contre il faut partir de sa culture, il faut partir de ses connaissances, il faut partir de ce qui fait la spécificité d'une ville ou d'une entreprise, s'asseoir là-dessus pour essayer de mieux se placer dans son environnement et dans son environnement économique, c'est cela anticiper. Et l'anticipation part d'une stratégie.

Quelle vocation pour Besançon ? Je n'ai pas entendu ce matin du tout de discours sur la vocation qu'on voulait attribuer à Besançon dans l'avenir en fonction de ce qu'on est capable de faire aujourd'hui à Besançon, en fonction de l'environnement économique, du développement économique qu'on voit actuellement, qu'on sent actuellement en Europe et en France et en fonction aussi de la position de nos villes concurrentes parce que parler d'économie même au niveau d'une collectivité, c'est se placer dans un système concurrentiel. Or on est en concurrence avec un certain nombre de villes voisines. On a parlé bien sûr peut-être beaucoup mais c'était l'actualité d'une ville du Nord - Nord-Est de la Franche-Comté mais je crois qu'il y a bien sûr d'autres villes voisines ou peut-être qui sont un peu plus loin de nous qui sont des villes concurrentes. Il y a aussi des villes avec lesquelles on peut se rapprocher et Mme KUNSTLER a parlé à juste titre de maillage et je crois que c'est important.

Tout ce qu'on a évoqué, ce sont des moyens mais ces moyens doivent être définis, choisis, les priorités doivent être déterminées, à partir d'une stratégie. Moi je vais prendre quelques éléments, on parle par exemple de l'université. Eh bien l'université, toutes les propositions que j'ai entendues ce matin sont en terme de contenant et non pas en terme de contenu, or ce qui est important à la limite, ce n'est pas de savoir si on aura des murs, c'est de savoir si finalement les filières universitaires, les recherches qu'on va développer à Besançon sont en concordance avec notre volonté, les orientations de développement économique qu'on veut essayer de promouvoir dans cette ville. Voilà des exemples.

On a parlé de développement du tertiaire, par exemple mais est-ce que c'est un tertiaire administratif ou un tertiaire productif ? Je crois qu'il est important de faire la différence entre les deux, etc. Donc tout cela porte autour du concept de stratégie et je crois qu'il serait souhaitable qu'on passe du temps dans une commission spéciale, car ce n'est pas en assemblée plénière, je vous l'accorde, qu'on peut réfléchir sur ce concept de stratégie parce que le débat va s'éterniser pendant des heures et des heures, mais peut-être qu'il pourrait y avoir de gens de bonne volonté une réflexion dans un petit noyau pour essayer de voir comment on peut proposer éventuellement plusieurs stratégies de développement et demander à ce moment-là au Conseil Municipal de faire un choix sur ces différentes stratégies qui auront été étayées par des arguments, par un argumentaire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous vous êtes trompé de message, c'est la deuxième partie. On va parler justement de stratégie, de vocation de la Ville, vous êtes en avance, pour une fois.

M. MAILLARD : Ah, pardon !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et puis c'est vrai qu'il faut créer tout ce que vous voulez comme commission, encore faudrait-il y venir ! Monsieur MAILLARD, même le courrier n'est pas relevé très

régulièrement, je m'excuse de vous l'indiquer (protestations). Je constate, c'est tout et je sais ce que je dis.

Mme DUVERGET : Monsieur le Maire, pour ma part par rapport à votre constat, je dirai que le développement d'une ville n'est pas seulement une question de chiffres, de nombre d'emplois. Il s'agit de savoir où mettre ceux-ci et faire en sorte que l'urbanisme les intègre de façon notamment à diminuer les migrations, les migrations en deux mots, les migrations quotidiennes du travail. En effet, aujourd'hui les hommes et les femmes ne peuvent pas se déplacer trois fois par jour, une fois pour le travail, une fois pour les courses, une fois pour les loisirs. L'éclatement de la vie quotidienne à Besançon est une réalité qu'il faut combattre en même temps qu'il faut attirer les implantations industrielles. Ces migrations quotidiennes qui ont des raisons historiques, géographiques et politiques, doivent être connues des services de l'urbanisme. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'être sondée à ce sujet il y a quelques semaines lors d'un déplacement automobile.

Je propose que, lors d'un prochain Conseil Municipal, vos services puissent nous présenter un graphique nous permettant de visualiser ces différents flux. De toute façon, une analyse fine du recensement de 1990 dans ce domaine peut être demandée à l'INSEE. Il serait en effet intéressant également d'évacuer le coût par habitant de ces migrations. En conclusion, je dirai qu'on est aujourd'hui bien loin du «decumanus» et du «cardo» romains. En effet, il y a des zones de rupture comme par exemple le Doubs. Pour construire l'avenir de Besançon, il est parfois nécessaire de se pencher sur son passé récent, mais aussi plus ancien par exemple la fin du XIVème et le début du XXème avec l'implantation des voies ferrées et des zones industrielles. Ainsi nous pourrions comprendre pourquoi Besançon n'est pas attractive bien qu'elle soit paraît-il la première ville verte de France.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'écoute tout cela avec beaucoup d'intérêt. Je ne dirai rien de plus.

Mme FOLSCHWEILLER : Je voudrais compléter ce qu'a dit mon collègue André NACHIN tout à l'heure. Avant de définir les axes prioritaires de la politique économique, avant de voir quels sont les moyens que nous devons nous donner, je pense qu'il faut réfléchir et nous demander vers quel type d'économie nous voulons aller et c'est le lieu ici je pense, au Conseil Municipal, d'avoir un réel débat de fond sur quelle économie, quel développement urbain ?

Pour notre part, nous voulons une économie au service de l'homme et non l'inverse, une économie au service de la ville et de ses habitants et non une ville bâtie pour l'économie. Celle-ci, l'économie, ne doit pas être une fin en soi mais ne doit être qu'un moyen, qu'elle soit de droite ou de gauche si toutefois il est encore possible de distinguer l'une de l'autre, qu'elle soit capitaliste ou marxiste, l'économie a fait la preuve de ses difficultés à satisfaire les besoins de tous, faillite économique dans certains pays, société duale avec chômage cotoyant des salaires monstrueux dans d'autres pays, mégalopole entraînant mal-vivre, pollution et délinquance, et on nous présente l'industrialisation comme modèle de développement. A titre d'exemple, je voudrais dire que Saô-Paulo, une des plus grandes villes industrielles du monde laisse 4 millions de ses habitants vivre dans des bidonvilles, quel est donc ce développement industriel vers lequel chacun court ?

Vous nous avez donné un dossier très complet sur un état des lieux, un dossier qui était largement ouvert puisque vous ne nous proposiez aucune stratégie. Je pense que c'est donc le moment de pouvoir un petit peu dire ce que nous pensons.

Cette stratégie économique entraîne de notre part trois réflexions, trois axes un peu importants. L'économie de Besançon ne peut se vivre qu'au sein de la Région, au sein d'une région où chacun trouve sa place et où le développement des grandes villes ne doit pas entraîner la mort des villages, surtout à l'heure de l'Europe et ceci afin de valoriser l'image de la Franche-Comté peut-être plus que celle de Besançon. Il nous faut, et là je rejoins M. MAILLARD, refuser un développement économique basé sur la concurrence et la compétition. Il ne peut y avoir de développement de Besançon ni sur le dos des communes voisines, ni sur celui des communes plus lointaines ou des autres villes de la Région. C'est un début de réflexion que nous apporte le PACT.

Maintenir ou encourager l'implantation d'entreprises, de zones commerciales à Saint-Vit, Ornans, Baume-les-Dames, Vercel ou Pontarlier ne doit pas être considéré comme nuisible à l'image économique de Besançon, si par économie nous entendons le moyen de contribuer au bien-être de tous et la satisfaction des besoins ici des citoyens mais aussi là des ruraux.

Cette politique économique s'accompagne évidemment d'une politique de transports en commun, vous nous en avez parlé, en lien avec les communes voisines.

Nous sommes, deuxième point, dans une économie mondialisée, ce qui veut dire que même les Etats maintenant n'ont plus la maîtrise des mécanismes économiques, à plus forte raison les collectivités locales. Et quand tel grand groupe industriel de dimension internationale décide finalement de fermer l'usine locale pour la réimplanter dans une région plus pauvre d'Europe ou dans un pays du tiers monde parce que là-bas la main d'œuvre y est sous-payée et non syndiquée, le Maire de la Ville n'y peut pas grand-chose. Il est donc important de ne pas laisser s'implanter uniquement des unités décentralisées de groupe de renommée mondiale pour fournir des emplois à notre ville, mais d'encourager et de rechercher des entreprises locales ou régionales plus autonomes qu'il faudra soutenir sur le plan des investissements et par des exonérations fiscales. Les PME et PMI qui concourent à accroître l'autonomie locale doivent donc être encouragées.

Enfin, nous souhaitons une économie au service de l'homme et non une économie qui crée des emplois pour créer des emplois. A une époque où nous croulons sous les biens de consommation dont la plupart sont inutiles et la majorité destructeurs d'environnement tant au niveau de leur fabrication, de leur utilisation que de leur dégradation, c'est un devoir pour nous d'orienter l'économie vers la production de biens socialement utiles et vers la satisfaction de besoins ou de services non satisfaits. Besançon ville verte devrait être la ville à l'économie verte au sens où nous l'entendons, c'est-à-dire pas seulement des espaces verts mais d'une économie respectueuse de l'homme et de son milieu. Il nous faut donc définir précisément les axes vers lesquels nous voulons aller, développement urbain indissociable à développement rural parallèle, économie au service des habitants, économie socialement utile, économie respectueuse de l'environnement, de la fabrication à la dégradation des produits.

Voilà les exigences et les obligations morales que nous devrions avoir ici et les objectifs vers lesquels nous devrions tendre. Quant aux propositions précises qui pourraient suivre, nous en avons déjà fait en commissions. Je voudrais rappeler ce que j'avais proposé à M. PONÇOT et à M. TISSOT à propos de réhabilitation au niveau des 408 et qui s'intégrerait tout à fait dans l'image de Besançon ville verte, quant à l'utilisation d'énergie alternative au service d'une diminution des charges communes. Je ne veux pas rentrer dans les détails et je crois que les commissions sont vraiment le lieu où les propositions précises peuvent être débattues, où on peut confronter notre idéal économique avec les réalités de terrain et où les chefs de service et les techniciens de la Ville présents peuvent nous donner les moyens techniques et pratiques d'aller vers l'économie que nous désirons choisir.

M. JACQUEMIN : J'ai un peu le sentiment que ce débat est mal engagé Monsieur le Maire, en tout cas pas dans le climat que nous aurions souhaité.

C'est un débat important et opportun, vous le savez et nous l'avons souhaité depuis de longs mois. Il est important parce qu'on sait bien aujourd'hui que l'enjeu économique conditionne beaucoup d'autres enjeux, notamment les enjeux sociaux qui vous sont chers, qui nous sont chers aussi, et il est opportun parce qu'on a bien le sentiment aujourd'hui qu'une nouvelle donne économique sur le plan régional, sur le plan national, sur le plan européen, est en train de se distribuer. Vous me l'avez dit vous-même l'autre jour en Commission Economique, vous voulez, à travers ce débat, prendre des engagements qui pourront porter pendant 20 ans. C'est dire que nous ne pouvons pas effectivement boucler la discussion, je ne veux pas dire bâcler mais boucler la discussion en 3 heures et vous comprendrez ce que nous avons exprimé tout à l'heure, notre souhait de voir se prolonger ce débat notamment au niveau des orientations. D'ailleurs il est midi pile, et il est plus important de discuter de l'avenir que de discuter du passé.

Cependant, le passé, et vous avez fait naître un certain malaise ce matin en prenant la parole de la manière dont vous l'avez fait : vous avez voulu faire un constat mais à votre manière, c'est-à-dire que vous

avez plutôt voulu nous faire comprendre que tout allait bien. Est-ce que c'est la bonne manière d'engager le débat ? Je n'en suis pas sûr. Il faut un débat un peu vérité et je comprends bien votre souci politique de ne pas en rajouter sur des erreurs faites dans le passé ou sur de mauvais résultats. Mais mettons un petit peu la politique de côté.

Je crois que si nous voulons trouver des bonnes orientations pour l'avenir, il est nécessaire de tirer les leçons du passé et nous ne le pourrons pas si nous ne faisons pas un constat et des analyses un peu plus complets.

Certes, il y a eu un effort de présentation des dossiers, je le reconnais tout à fait, mais on n'est pas allé au bout de l'analyse. Le Docteur MOUROT tout à l'heure a révélé un certain nombre de chiffres, tout le monde connaît bien maintenant ce document qui est effectivement révélateur de la place qu'occupe aujourd'hui notre métropole par rapport à d'autres. Il faut en effet relativiser par rapport aux autres, il ne faut pas dire on est ceci, on est les meilleurs ou les plus beaux, il faut dire ce que l'on est par rapport aux autres et quand on se juge par rapport aux autres, tout n'est peut-être pas aussi rose.

Loin de moi l'idée, Monsieur le Maire, de vouloir dramatiser le débat ou de vouloir faire un catastrophisme ; nous ne sommes pas là pour cela mais nous devons avoir un certain langage de vérité.

Dans votre constat, vous avez découpé l'histoire, le passé en tranches. Moi je ne remonterai peut-être pas à l'après-guerre mais à la tranche dont j'ai été l'acteur depuis les années 1973 car c'est à ce moment-là que je me suis effectivement engagé notamment d'abord dans les instances économiques. Je crois, et vous le savez avec moi, il faut le reconnaître et en tirer des conséquences, que certaines erreurs ont été faites, erreurs dont nous avons l'occasion de discuter de temps en temps.

A partir de 1973, les moments de gloire se terminaient, la crise se profilait, des réflexions en 1973 étaient engagées dans cette ville notamment sur son schéma d'urbanisme, et on faisait des paris de la croissance, de la démographie. Puis trois ans après, en 1976, lorsque vous êtes arrivé d'ailleurs -ce n'est pas parce que vous êtes arrivé qu'il y a eu la crise bien naturellement- mais vous vous trouviez en arrivant ici, à ce poste-là, dans votre premier mandat, à un moment clé qui était un virage, le moment où la crise commençait à prendre ses effets. Je me souviens d'ailleurs, venant d'être élu Président de la Chambre de Commerce, vous-même venant d'être élu Maire en mars 1977, vous avoir rendu visite à ce moment-là, dans le printemps 1977 pour vous dire «Monsieur le Maire, il y a un enjeu pour Besançon. Nous devons rapidement réfléchir aux modifications de nos schémas d'urbanisme car ils sont bâtis sur des hypothèses qui, d'ores et déjà, sont fausses». Or malgré tout, il a fallu attendre 10 ans pour que la conscience de ces données-là se révèle véritablement à vous. Je crois qu'on a perdu beaucoup de temps, alors aujourd'hui je sens qu'il y a une réflexion, les propos tenus par Mme KUNSTLER, par M. PONÇOT vont dans le bon sens. Il y a là matière à réflexion.

Mais permettez-nous aussi, au moment où vous commencez à dévoiler un peu vos batteries, de nous donner le temps de la réflexion et d'intégrer vos propositions pour voir comment elles peuvent être amendées par notre minorité. C'est le sens de ce que nous avons demandé. Donc non à l'autosatisfaction, oui à l'analyse du passé pour en tirer des éléments pour l'avenir, et je veux en donner quelques éléments.

D'abord je crois qu'il y a eu des erreurs d'aménagement du territoire, des erreurs d'urbanisme. Le SDAU est un mauvais document ; aujourd'hui on est empêtré là-dedans. Vous n'avez pas voulu attaquer la révision, je sais bien que tout cela est une procédure extrêmement difficile et peut-être qu'on est bloqué -je sais ce que vous allez me répondre- par la majorité ailleurs. On aurait pu néanmoins peut-être un peu plus tôt s'attaquer à certaines révisions de plan d'occupation de sols, vous le savez bien. Donc, schéma d'urbanisme à mon avis très vite dépassé depuis maintenant 14 ans.

Deuxièmement une mauvaise perception, une mauvaise sensibilité aux problèmes de communication et des infrastructures de communication. Besançon a progressivement -moi c'est comme ça que je le ressens- perdu son caractère d'attractivité vis-à-vis notamment des principales capitales départementales. Je veux parler de Vesoul, je veux parler même de Gray qui n'est pas capitale mais qui

se trouve maintenant de plus en plus dans l'orbite de Dijon, de Lons le Saunier, de Belfort et de Montbéliard. Nous n'avons pas suffisamment compris que nous devons exiger une politique de communication, d'infrastructures très très forte depuis les années 1976 pour pouvoir boucler, fédérer, boulonner tout le tissu urbain franc-comtois autour de nous. On parle de maillage aujourd'hui mais c'est la mode. Mais ne pouvait-on pas comprendre déjà en 1976 qu'il fallait s'attacher toutes ces villes ? Moi je constate que Lons a une sensibilité de plus en plus grande vers Rhône-Alpes, je constate que la RN 83 est très difficile, je constate qu'on a laissé déclasser la route vers Langres alors que se joue à Langres un autoroutier européen considérable, on a laissé filer ça en départementale et Gray s'est plutôt sentie du coup attirée vers Dijon, la RN 57 n'en parlons pas et la partie n'est pas gagnée. Je ne parlerai pas non plus de notre incapacité lorsque nous avons eu l'A 36, Monsieur le Maire, à penser que c'était un outil économique et qu'il fallait autour de cette autoroute créer des éléments de développement économique et des éléments structurants.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous l'avez compris, vous ?

M. JACQUEMIN : Moi je l'ai compris, mais on m'a reproché de comprendre, c'est tout de même un peu raide.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas nous !

M. JACQUEMIN : C'est un exemple dans l'histoire de l'A36, eh bien aujourd'hui par exemple vous êtes opposés à ce qu'on continue l'exploitation de cette autoroute A36 en créant un autre échangeur ou en voulant le repousser aux calendes grecques. M. PONÇOT a dit que cela se ferait, vous-même l'avez dit aussi quand on aura fini bien autre chose, plus tard. Je dis qu'aujourd'hui nous sommes toujours dans ce défaut que je signale, qui est permanent depuis 15 ans, de ne pas vouloir tirer des infrastructures tous les profits économiques que nous devons.

Voilà quelques remarques que je voulais faire. Je ne parlerai pas des options que vous avez prises récemment, je m'en suis déjà expliqué avec vous et que je ne partage pas totalement. Voilà donc pour en terminer dans cette première intervention Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Précisez quelles options vous ne partagez pas avec moi.

M. JACQUEMIN : Je parle de la ZAC de Châteaufarine.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'en étais à l'Université où il me semblait que vous étiez en phase avec moi. C'est pourquoi je ne comprenais pas cette allusion.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, en ce qui concerne l'Université, j'ai dit également ma manière de penser.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, oui très bien.

M. JACQUEMIN : En conclusion de cette première intervention, Monsieur le Maire, je crois que nous ne devons pas occulter, bâcler le discours et l'analyse du constat car si nous ne faisons pas l'analyse du constant, comment voulez-vous trouver les voies de solution pour l'avenir. Elles vont Nous apparaître comme étant une espèce de projet d'ensemble qui est plaqué sans discussion et il y a des problèmes d'emplois industriels, des problèmes de qualification, des problèmes financiers également.

Dans vos documents et dans les analyses, je crois que c'est un de nos collègues qui l'a souligné, il n'est pas indiqué quelle est aujourd'hui votre capacité d'investissement dans les cinq ans qui viennent. Alors nous discutons là autour de la table, nous allons discuter des orientations et on ne sait pas combien on a dans notre escarcelle ! Moi je veux bien qu'on dise qu'on fera ci ou qu'on fera ça. J'ai bien compris que Mme KUNSTLER voulait faire payer les industriels, je ne sais à quel propos mais je souhaite que nous ayons un autre débat sur les orientations et que vous nous fournissiez une analyse financière de ce que

peut réellement et raisonnablement entreprendre cette ville dans les cinq ans, ou même si vous voulez, dans les dix ans qui viennent, c'est-à-dire jusqu'en l'an 2000.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur le Député, je comprends bien que quand tout va bien, ça gêne... Je fais un constat, vous dites : c'est de l'autosatisfaction et puis vous dites : il y a eu des erreurs donc non à l'autosatisfaction.

Quelles sont les erreurs commises précédemment : le SDAU. Le SDAU on a essayé de le faire réviser, on n'est pas arrivé à récupérer une majorité pour réviser le SDAU. On a vite compris, je n'ai pas besoin qu'On me l'explique 15 ans après pour comprendre que le SDAU qui a été adopté en 1976 difficilement d'ailleurs, était vite dépassé dans les années qui ont suivi. Donc nous nous sommes efforcés de faire réviser le SDAU. Ne pouvant pas le faire réviser, on l'a mis dans un placard, on n'a pas révisé le SDAU mais on s'est occupé des POS et on a constamment adapté les plans d'occupation des sols de la ville à la conjoncture économique nouvelle. Pas 10 ans après, absolument pas, non, non les POS étaient à peine adoptés que nous les avons révisés l'année suivante. On a fait à depuis au moins 10, 15 ans. Donc on fait une analyse du constat et vous venez de dire d'ailleurs, il faut continuer de faire l'analyse du constat parce que tout n'a pas été dit. Mais c'est bien sûr le rôle de l'Opposition de dire qu'il y a des choses qui ne vont pas et je le comprends très bien mais me dire que c'est de l'autosatisfaction non, c'est la réalité des choses, c'est tout. Alors il y a peut-être une chance, c'est qu'en 1990 c'est vrai, ça va très bien, notamment dans le domaine industriel, j'ai essayé de l'indiquer. Ça tombe bien pour un débat économique, il ne faudrait pas que ça vous gêne trop, c'est tout. Ça ne doit pas vous gêner.

M. MAILLARD : Monsieur le Maire, je voulais simplement revenir sur ce que vous disiez tout à l'heure, mais je ne veux pas polémiquer. J'ai tenté d'élever le débat. Malheureusement, vous m'avez répondu sur une attaque personnelle. Je le regrette vivement d'autant plus que je sais que ça n'est pas dans vos habitudes et vous ne le souhaitez pas en général.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vrai Monsieur MAILLARD, mais venant de vous qui n'avez pas une participation extraordinaire à nos débats en Commission, au Conseil Municipal, etc., je crois que nous dire il faut encore faire ceci et cela me paraissait un peu déplacé. Ceci dit, ce n'était pas une attaque personnelle, c'est simplement le fait qu'il faudrait essayer d'être un peu plus souvent avec nous. Nous nous en réjouissons Monsieur MAILLARD. Il n'y a pas de commission disciplinaire, on dit ce qu'on pense très simplement.

Mme DUFAY : La Ville ne peut et ne doit pas tout faire. Elle joue cependant un rôle important non seulement comme aménageur, mais aussi comme animateur pour créer les conditions favorables aux initiatives porteuses de développement et à ce titre, elle doit impulser une démarche et un partenariat autour de ce qui est un enjeu majeur pour la réussite des entreprises qui s'installent ou se développent, c'est la qualification des hommes et des femmes qui y travaillent. Donc, je voudrais aborder ce point très rapidement.

Les tensions sur le marché du travail s'exacerbent. Au moment où les effectifs des demandeurs d'emplois chutent, ce qui ne supprime malheureusement pas la réalité des demandeurs d'emploi de longue durée, les besoins en ouvriers et en employés qualifiés se font de plus en plus pointus et les profils pour y répondre de plus en plus rares. A l'ANPE, 34 % des offres déposées par les entreprises concernent des postes de production qualifiée ; en réponse 16 % seulement des demandeurs d'emploi ont ces profils. Face à ce problème de qualification, les moyens sont nombreux, les réponses variées, à l'intérieur du programme régional de la formation professionnelle puisque la formation continue est de la compétence du Conseil Régional, ou par le biais des financements dégagés au sein du service public de l'emploi. Mais il s'agit là d'un véritable maquis de mesures entraînant un dédale de démarches et face à cette complexité, la Ville peut jouer un rôle d'interface et favoriser l'information et la coordination entre partenaires, en vue de la mise en œuvre d'actions cohérentes de qualification. Comment ? Il faut renforcer les relations qui existent déjà entre la Ville par le biais de son Service Economique et les partenaires économiques, Chambre de Commerce, Union Patronale, Service Public de l'Emploi.

Pourquoi ne pas mettre en place une commission permanente regroupant et les représentants de la ville et de l'agglomération, et les partenaires économiques et les chefs d'entreprise. Cette structure aurait trois fonctions : une fonction d'alerte permanente des décideurs financiers sur l'évolution des besoins ressentis en matière de qualification du personnel. Deuxièmement, une fonction de lieu-ressource détectant dans l'offre locale de formation professionnelle les réponses adaptées aussi bien en terme de formation qualifiante que d'ajustement et de mise à niveau. Troisièmement, une fonction de coordination entre les multiples lieux compétents dans le domaine de la formation professionnelle et de la gestion des ressources humaines.

La Ville n'a pas à conclure une politique de formation professionnelle. Elle n'en a pas les moyens et ce n'est pas de son domaine de compétence mais nous pouvons et nous devons prendre les moyens d'organiser une concertation permanente avec les chefs d'entreprise et les partenaires économiques, pour peser sur les décisions qui permettent de préparer les ressources humaines des PME, PMI qui sont le moteur de notre développement économique.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur ROUSSEAU ? il n'est plus là.

M. NACHIN : Je peux prendre la parole à sa place ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si vous voulez !

M. NACHIN : De toute façon il m'a donné un mandat, mais je ne veux pas en abuser.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Allez-y !

M. NACHIN : M. ROUSSEAU avait l'intention de proposer un texte au nom des Verts, que je vous lis et sur lequel nous souhaiterions que le Conseil délibère, il est très court : «Le Conseil Municipal de Besançon, dans sa séance du 23 juin 1990, décide qu'il ne recherchera ou favorisera d'aucune façon l'implantation sur son territoire d'entreprises dont la finalité de la production ne serait pas utile au bien-être de l'individu ou de la communauté et qui n'aurait pas fait preuve de l'absence totale de toxicité sur l'environnement du début à la fin des processus de production, de commercialisation et d'utilisation». Voilà ce texte très court qui doit permettre d'orienter le choix de la Municipalité dans le sens que nous souhaitons en ce qui concerne les implantations d'entreprises sur le territoire de la commune. Nous souhaitons que le Conseil se prononce sur cette proposition.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je suis un peu sceptique sur les effets d'une telle proposition, faut-il faire un choix jusqu'à ce niveau-là ? On essaie toujours de se garantir, vous me ferez passer le texte qu'on voie si effectivement il peut être mis aux voix ou reporté à une commission.

M. TABOURNOT : Monsieur le Maire, je voudrais revenir moi sur ce que disait Michel JACQUEMIN tout à l'heure en parlant des problèmes d'infrastructures.

On a beaucoup parlé du passé ce matin, je crois qu'il faut s'y référer pour comprendre certaines choses. Au début du XIV^{ème} siècle, Belfort et Montbéliard étaient de très petites villes. En deux siècles, ces villes ont multiplié leur population, Belfort par 12, Montbéliard par 9. Belfort est passé de 4 400 habitants à plus de 50 000 à l'heure actuelle, ce qui prouve que ces deux villes ont su profiter à plein de la croissance industrielle et économique et sont maintenant deuxième et troisième des villes de Franche-Comté. Besançon à l'époque était forte de 20 000 habitants, elle est toujours première ville de Franche-Comté parce qu'elle a beaucoup d'habitants mais elle n'a fait que quadrupler sa population par rapport à cette période-là. Besançon capitale régionale a donc reculé dans la liste des grandes villes françaises.

Au début de ce siècle, Besançon était la 21^{ème} des 37 villes de plus de 20 000 habitants, elle est aujourd'hui 48^{ème} des villes de sa catégorie. Deux siècles ont donc suffi pour modifier considérablement le paysage franc-comtois. C'est désormais au Nord de la région que se concentre la population urbaine et le conflit des universités entre Besançon et Belfort nous prouve qu'il nous appartient d'être vigilants et

renverser complètement la vapeur. Besançon doit acquérir la place de capitale régionale incontestable et incontestée qui lui revient. Une capitale régionale doit être accessible tant aux chefs d'entreprise et aux décideurs économiques qu'aux touristes par des voies de communication, qu'elles soient aériennes, ferrées, routières et autoroutières de qualité. Or je crois que le problème à l'heure actuelle de Besançon, c'est l'enclavement dans lequel elle se trouve, Belfort a pu profiter très facilement des avantages que lui offrait la Suisse, que lui offrait l'Allemagne, que lui offrait également l'aérodrome de Bâle-Mulhouse et nous n'avons pas nous la possibilité de nous targuer de ces avantages.

Alors, le tunnel sous la Citadelle, c'est bien, le contournement de Besançon, le plan de jalonnement ne feront que donner à Besançon les années de retard qu'elle a pris dans ce domaine-là et je crois que si nous ne sommes pas très vigilants dans le domaine du désenclavement de Besançon par ces voies de communications, nous aurons beau faire tous les efforts que nous voudrions sur d'autres plans, nous ne pourrions pas arriver à ce que nous escomptons faire.

M. MOUROT : Monsieur le Maire, nous sommes effectivement dans une phase critique. C'est du reste, vous l'avez rappelé tout à l'heure, un peu le rôle de l'opposition, alors ne nous en voulez pas de continuer un petit peu dans la même ligne et je vous ferai déjà une remarque.

Comme on nous fait ce reproche de ne pas être constructif, je veux rappeler que cette séance aujourd'hui ne parlera pas des propositions constructives que nous voulons faire pour des raisons indiquées tout à l'heure. Par conséquent, aujourd'hui notre groupe a davantage l'intention de faire une étude critique des éléments que vous nous avez proposés par écrit.

Alors, à ce sujet, une remarque : tout à l'heure, vous avez parlé de l'université, des problèmes. Le consensus est fait aujourd'hui, nous sommes tous d'accord et le document que vous nous avez donné, soyez à peu près persuadé qu'il sera signé par nous car nous pensons tout à fait la même chose. Toutefois, Monsieur le Maire, je siège ici depuis peu de temps mais que de fois nous vous avons dit : «attention la partie Nord du département Belfort - Monbéliard c'est une concurrence, attention concurrence». Et vous nous avez répondu : «mais non complémentarité, délocalisation», vous vous souvenez de ça ? Rendez-nous au moins cette justice d'avoir au cours de l'année passée souvent attiré votre attention sur ce risque.

Une deuxième critique Monsieur le Maire que je souhaiterais faire : il est sûr que vous avez conscience des enjeux économiques et de leur importance, c'est évident, ce n'est pas ce que nous nions, mais ce que nous constatons c'est que c'est lent, ça n'avance pas beaucoup et je vous donnerai quelques exemples. Vous parlez des carrefours de communication. Effectivement, dans les documents que vous nous avez donnés, il y a un axe que vous rappelez, le centre de l'Allemagne, le Haut-Rhin, Grenoble, Montpellier, nous y sommes en plein, eh bien les carrefours, ce centre-là constituent pour Besançon c'est vrai une chance. Et au plan routier, qu'y a-t-il ? Moi je retiens que nous allons faire dans les deux ans à venir le tunnel sous la Citadelle, c'est bien, faisons-le très vite, ce n'est pas là une solution. Le contournement des Mercureaux a suscité des controverses, c'est fini encore une fois et nous l'avons rappelé la dernière fois, nous n'en parlerons plus dans notre groupe pour une raison simple, c'est que certains sont contre, certains sont pour. J'étais contre, mais démocratiquement nous nous sommes ralliés et nous suivons la position faite et en tout cas, nous verrons avec quelle vitesse et quelle rapidité vous allez appuyer ce dossier pour que ce contournement se fasse parce qu'au bout, à Vallorbe, il y a une autoroute qui nous attend, des Suisses et qui nécessite au moins une route à quatre voies pour traverser la Franche-Comté. Voilà la raison.

Troisième remarque que je voudrais faire lorsque vous parlez de communication, et là je ne vais peut-être pas faire plaisir à nos amis les Verts avec lesquels nous avons souvent de la sympathie il faut bien le dire dans les remarques qui sont faites...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tout le monde a de la sympathie pour les Verts !

M. MOUROT : Je veux parler du grand canal. Monsieur le Maire c'est un sujet que vous connaissez, vous l'avez abordé quelquefois avec un éclairage un peu différent. Je pourrais dire aujourd'hui qu'il nous

apparaît à nous et dans le fond c'est une idée que nous vous donnons et qui est le témoignage du groupe, il nous apparaît complètement illogique de ne pas avoir vu un seul instant évoquer cet élément dans...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est dans les propositions qui viennent.

M. MOUROT : Peut-être, mais en tout cas dans les éléments nous ne l'avons pas ! Le grand canal, la question n'est pas de savoir s'il faut le faire ou pas, c'est quand il sera fait. C'est une logique irréfutable ; ce grand canal qui relie Rotterdam et la Méditerranée par Marseille, il en manque 200 malheureux kilomètres, ils se feront un jour parce que c'est logique. De l'autre côté, le même pôle Rotterdam relie la Mer Noire et traverse toute l'Europe et vous savez maintenant quel est l'enjeu. Donc c'est une réalité il faudrait savoir se prononcer.

Maintenant ce que je dois dire, c'est que pour nous à Besançon il est important de veiller, en raison de problèmes techniques de dénivelé, à ce que ce grand canal ne perturbe pas et ne trouble pas le site de façon considérable. C'est un problème technique, nous devons nous y attacher mais en tout cas sur le principe même il fallait en parler. Enfin, toujours est-il que pour l'instant il manque ces 200 kilomètres malheureux qui me paraissent être tout à fait importants.

Deuxième exemple pour sortir des exemples de la communication : la technopole. J'en entends parler depuis très longtemps. C'est bien et on est tous d'accord là-dessus, il n'y a pas beaucoup de variation, il faut que ça soit spécifique, il faut orienter vers la précision, la microtechnique, l'université, tout ça c'est bien mais actuellement je constate tout de même que pratiquement nous n'avons pas beaucoup avancé.

Enfin, pour éviter cette désindustrialisation et mieux organiser rationnellement l'économie dans le bassin d'emploi, il eût fallu depuis longtemps penser à ce problème de l'agglomération de Besançon. Alors le PACT maintenant c'est bien car ça le prend en compte mais je pense que là encore, beaucoup de retard est pris qui explique quelquefois la différence que nous pouvons observer dans la comparaison entre les différentes villes.

Somme toute, je ne veux pas monopoliser trop longtemps la parole, je dirais qu'il y a une prise de conscience c'est vrai, peut-être un peu tardive, de l'enjeu économique, et en tout cas moi je dénonce une rapidité et une volonté insuffisantes dans la réalisation des projets sur lesquels nous sommes maintenant tous d'accord.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur MOUROT, je vous répondrai que notre intérêt pour l'agglomération ne date pas d'aujourd'hui. Nous avons fait maintes réunions depuis le début de mon premier mandat avec les Maires de la périphérie. Il faut faire évoluer les mentalités, etc. et quand il n'y a pas de répondant, Dieu sait si nous en avons eu des réunions mais nombreuses sur les problèmes d'enseignement, sur les problèmes de relations, etc. Pour décider il faut être deux, pour faire avancer les choses ou pour conclure un accord, il faut être deux aussi.

Vous parlez du grand canal. Qui décidera le grand canal ? Ce n'est sans doute ni le Maire, ni le Conseil Municipal de Besançon. Donc pour le grand canal, il y a une lenteur qui n'est pas due au fait de la Ville.

Pour le Parc Scientifique et Industriel, les premières réflexions ont eu lieu en 1988, il y a deux ans et on vous présente les statuts du Syndicat Mixte. Pour répondre à tout cela, je crois que c'est Jean ROSTAND, le fils d'Edmond qui disait : «l'un des traits caractéristiques du développement de l'homme, c'est la lenteur». Il n'avait peut-être pas tout à fait tort et je dirais que dans une évolution même économique, il ne faut pas peut-être aller trop vite. Si vous nous reprochez d'être trop lent, je crois qu'on avance quand même et on pose nos marques au fur et à mesure, à mon avis de façon très positive.

M. TOURRAIN : Eh bien si la lenteur fortifie l'homme, au cinquième mandat vous serez parfait !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est ce que nous souhaitons à un très grand nombre d'entre nous ici.

M. TOURRAIN : Puisque nous faisons de l'histoire, je voudrais vous rappeler un point d'histoire Monsieur le Maire. Le problème du SDAU a été discuté ici en 1984 ; vous pourrez vous faire donner le thème de la discussion, il ne s'agit pas de le réviser puisque c'est impossible de réviser un SDAU, il faut le remplacer et le Conseil Municipal à l'époque avait décidé effectivement de demander le remplacement du SDAU. Vous dites que ça n'est pas possible ! Si ça l'est car le SDAU décidé en 1973 a été approuvé malgré l'hostilité d'un certain nombre de communes environnantes parce qu'il y a deux règles : celle des deux tiers des communes et celle des deux tiers des habitants et c'est grâce à l'adhésion de la Ville de Besançon à ce SDAU que la décision a été prise. Il en va de même évidemment pour tout remplacement, mais effectivement ça pouvait poser quelques problèmes avec certaines communes.

A ce sujet, comment voulez-vous que les Maires des communes périphériques aient cru en votre bonne volonté et en votre bonne foi lorsqu'ils entendaient certains de vos Adjointes condamner vivement leur action, prétendant augmenter à chaque instant les prestations pour ceux qui venaient des communes voisines, c'est-à-dire qu'il y avait quasiment un acte de guerre déclaré entre certains de vos Adjointes et les communes voisines.

D'autre part, les communes voisines devant les dépenses, devant les augmentations du budget de fonctionnement que vous aviez à l'époque, étaient quand même réticentes à l'idée de vouloir lier leur sort d'une façon ou d'une autre à la Ville de Besançon. Ça a été d'ailleurs la réaction des trois communes qui ont constitué le Syndicat Mixte de Valentin et à l'époque vous auriez pu si vous aviez eu la même attitude qu'aujourd'hui ou peut-être le même Adjoint Délégué aux Relations Extérieures, participer à cette opération intéressante.

Tout à l'heure, le Docteur MOUROT a indiqué tous les retards qui étaient pris. Par moment, on se dit : « mais c'est nos collègues dont nous ne partageons pas toujours la vision économique ou la vision politique, ce sont des gens de bonne volonté, animés de bonnes intentions, etc. » mais à l'expérience on se rend compte qu'un temps énorme se passe entre le désir et la réalisation. Ça a été le cas pour le contournement de Besançon, c'est un exemple typique, ça fait quinze ans qu'on en parle, maintenant les trois collectivités sont d'accord, qu'est-ce qu'on attend ? J'ai l'impression Monsieur le Maire que ceux qui sont pour attendent je ne sais quel miracle de ceux qui sont contre pour que ça ne se fasse pas, parce qu'il n'y a pas l'argent pour le faire, alors on se dit on pourra toujours mettre en avant l'obstruction des autres. C'est décidé, faites-le ! Faites-le vite si vous considérez que c'est l'intérêt de Besançon.

C'est aussi le cas du tunnel, ça fait dix ans que le tunnel est programmé, il va se faire finalement, vous avez raison. Alors là en parlant de lenteur, oui c'est lent mais la décision c'est le propre aussi de l'homme de caractère, vous l'avez rappelé l'autre jour en des termes très choisis. Donc ayez du caractère, ayez de la volonté, faites avancer les choses, c'est votre rôle, ne les faites pas dormir ; c'est votre rôle de les faire avancer et de les faire se réaliser.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur TOURRAIN, vous êtes un homme du passé. Vous ramenez toujours les mêmes histoires à propos de telle déclaration d'Adjoint qui dans les contacts avec la périphérie n'avait pas la position majoritaire, vous ramenez toujours les mêmes choses... Vous êtes vraiment un homme du passé et souvent, je m'excuse de le dire, vous êtes de mauvaise foi dans ce que vous exprimez. Aussi je crois qu'il ne faut pas éterniser le débat entre nous parce que d'une part on ne s'entendra jamais et d'autre part si je dis blanc, vous soutiendrez le noir, depuis le début de nos relations ici cela se passe de cette façon. Alors on n'avance pas du tout à rappeler le passé constamment pour dire on a dit ci, on a dit ça, le SDAU, le SDAU, le SDAU... pour l'instant nous n'en sommes plus au SDAU, nous sommes en 1990 et il faut aller de l'avant, c'est vrai.

M. TOURRAIN : Vous aviez dit que vous vouliez faire de l'histoire, l'historique je le fais...

M. SALOMON : Monsieur le Maire, Mes Chers Collègues, on a parlé de partenariat. On vient d'en parler pour la formation professionnelle, je crois que Mme DUFAY a parfaitement raison, car nous avons déjà réussi dans un certain nombre de domaines avec les partenaires que sont les collectivités, l'ADED avec la Chambre de Commerce, les Chambres Consulaires, avec les syndicats professionnels. Je crois que nous réussirons vraiment si nous mettons en commun nos moyens et aujourd'hui, au cours de ce

débat, il faudra que nous définissions les moyens que nous pouvons mettre en place avec les autres partenaires. Si nous voulons réussir, face au monde économique qui est difficile, une des solutions est que nous nous mobilisions tous pour réussir à avancer et faire de Besançon véritablement une capitale régionale. Ces moyens existent, il faut que nous les mettions en commun et nous réussions.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous allez être parfaitement écouté dans les propositions que je vais faire dans un instant, il y a effectivement un renforcement du partenariat dont vous parlez.

M. NACHIN : Je partagerais assez volontiers l'opinion du Docteur MOUROT en ce qui concerne la lenteur avec laquelle avancent un certain nombre de projets et en particulier le projet de technopole.

J'ai eu la curiosité de comparer la carte des technopoles publiée en 1985 et celle publiée dans le «Nouvel Economiste» du mois d'avril de cette année. On se rend compte que la plupart des régions disposent ou vont disposer d'une technopole. Beaucoup de celles qui étaient en projet en 1985 ont déjà été réalisées, mais celle de Besançon n'a pas beaucoup avancé.

Par contre, dans les propos du Docteur MOUROT il y a quelque chose qui m'inquiète, c'est qu'il a déclaré qu'il y avait un consensus entre vous et lui sur un certain nombre de projets, en particulier sur le projet du grand canal. Alors je rappelle (protestations)...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il comprend ce qu'il veut.

M. MOUROT : Il s'agissait du contournement.

M. NACHIN : Je suis satisfait de cette précision car je rappelle que j'avais demandé qu'il y ait un débat sur le problème du grand canal, je renouvelle cette demande.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous serez exaucé...

M. NACHIN : ...et que les choses soient claires comme elles sont claires maintenant en ce qui concerne la position de M. TOURRAIN concernant la voie des Mercureaux.

Jusqu'à maintenant il avait une position qui était plutôt hostile à la voie des Mercureaux, je crois que maintenant les choses sont très claires, il s'est prononcé pour la voie des Mercureaux et souhaite qu'elle se réalise le plus rapidement possible...

(Protestations)

M. TOURRAIN : Ce n'est pas ça !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous vous expliquerez tous les deux à une autre occasion.

M. NACHIN : En ce qui concerne les choses qui avancent avec une sage lenteur comme vous l'avez dit tout à l'heure, pour préparer ce débat, j'ai eu la curiosité de relire les documents dans lesquels vous rappeliez les engagements de votre Municipalité, à la veille des élections de mars 1983.

Parmi les projets qui étaient en cours à cette époque-là, il y avait le projet de tunnel sous la Citadelle qui sera peut-être achevé à la fin de ce mandat.

Il y avait également le développement des parkings au centre et aux entrées de la ville pour encourager à utiliser les transports en commun. Je crois que dans ce domaine-là, nous n'avons pas beaucoup avancé depuis 1983.

Et puis il y avait également la poursuite de l'action pour un échangeur Est et la gratuité de l'autoroute A36 au droit de Besançon, ce que nous réclamions aussi mais je n'ai pas le sentiment que vous ayez eu, là dans ce domaine, une action très active et très efficace.

Enfin, j'ai relu avec satisfaction que vous vous étiez engagés en 1983, à l'installation de pistes cyclables là où les voies les permettront. Alors je crois que si à cette époque-là nous aurions pu être d'accord, il me semble que maintenant ça peut être plus difficile mais enfin...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous êtes aussi très tourné sur le passé Monsieur NACHIN. Vous dites que dans les promesses de 1983 il y avait ceci, il y avait cela et la lenteur fait que nous arrivons à exécuter ce qui avait été promis il y a 7 ans.

Je veux revenir sur le tunnel sous la Citadelle pour vous répondre ainsi qu'à M. TOURRAIN. Vous savez très bien que le tunnel sous la Citadelle se serait fait plus vite si nous n'avions pas retiré ce dossier provisoirement pour y placer en priorité la voie de desserte et de contournement et que les crédits que nous avions prévus et qui étaient prévus dans le Plan pour le tunnel, ont été reportés sur cette voie de desserte et de contournement. Nous revenons maintenant à ce projet mais la Ville et les deux autres collectivités sans le remettre dans le Plan et en ce qui concerne la voie de desserte et de contournement, Monsieur TOURRAIN, pour la lenteur, adressez-vous à qui met des bâtons dans les roues et freine et freine des quatre fers pour ce qui concerne sa préparation et sa réalisation. Là encore ce n'est pas du tout la volonté de la Ville d'aller lentement ou de ne pas aller lentement, puisque les décisions ne nous appartiennent pas. Cette voie appartiendra à l'Etat, et effectivement c'est l'Etat qui tire, peut-être mollement à vos yeux, c'est possible mais qui y est contraint parce qu'il y a des règlements à respecter.

Je pense que chacun s'est exprimé sur ce constat et dans le passé et dans le présent. Pour nous tourner sur l'avenir, j'ai reçu ce matin sur mon bureau des propositions émanant du groupe «Une Ambition pour Besançon». J'ai moi-même préparé ces objectifs et ces projets et je constate, bizarrement d'ailleurs, une presque parfaite coïncidence avec ce que j'avais moi-même prévu de vous dire et ce que vous me proposez dans ce débat. C'est fantastique et c'est preuve que nous pensons de la même façon, bien sûr et nous pourrions donc très facilement nous mettre d'accord sur ces propositions puisqu'elles vont exactement dans les mêmes directions. Vous nous présentez un texte qui je pense a été quand même réfléchi par vous, alors je vais le reprendre si vous voulez. J'aurai peu de choses à y ajouter...

M. TOURRAIN : On n'a pas le vôtre, on ne peut donc pas voir justement si on est en phase...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vais vous le lire. Pour le développement économique, nous allons nous orienter dans cinq directions que vous reprenez d'ailleurs. La première, vous l'appellez urbanisme, moi j'ai dit aménagement de l'espace. La seconde : voies de communication, moi je lis ce que j'ai préparé, renforcement des voies de communication, la troisième : favoriser la création d'entreprises, rechercher des entreprises nouvelles, participer au développement des entreprises bisontines, moi j'ai prévu : interventionnisme municipal où effectivement je pense aux entreprises nouvelles, à celles qui existent etc. c'est exactement la même chose. Ensuite, quatrième point, je dis l'image économique de la Ville, je lis dans votre texte conforter l'image de Besançon, parfaitement d'accord sur tout, renforcer les structures et la formation des hommes, je l'ai prévu préalablement mais ce n'est pas grave puisque j'ai prévu dans l'interventionnisme municipal une aide à la formation, à l'adéquation des emplois, ce qu'a souligné Mme DUFAY tout à l'heure, enfin mettre en place les moyens matériels et humains par la création d'un budget, etc., je l'ai prévu.

Alors il y a une chose que vous avez totalement oubliée mais nous l'ajouterons quand même, c'est l'ouverture vers l'extérieur, vous l'avez d'ailleurs dit à plusieurs reprises mais c'est peut-être inclus à un endroit ou à l'autre dans votre texte.

Vous me faites un mauvais procès parce qu'on n'a rien imaginé alors que vous me proposez ici des objectifs en matière de développement économique qui sont pratiquement les mêmes que les nôtres ! Je ne vois pas où est la difficulté. Monsieur TOURRAIN, vous ne m'avez pas demandé la parole, alors vous ne l'avez pas pour l'instant, c'est moi qui l'ai et moi seul et c'est moi qui préside.

Je pense que nous pourrions maintenant voir les projets qui seront les nôtres dans les cinq directions prévues par Une Ambition pour Besançon et par la Majorité Municipale.

M. TOURRAIN : C'est absolument invraisemblable comme procédure. On a discuté jusqu'à midi du constat, de l'état des lieux. Il est une heure moins le quart ; moi ça ne me dérange pas de discuter jusqu'à ce soir 18 heures (protestations), mais vouloir discuter très rapidement sous le prétexte que nos propositions sont les mêmes que les vôtres, sans les connaître d'ailleurs, sans les avoir lues puisqu'elles n'étaient pas dans le dossier ! Je suis très content Monsieur le Maire que nos propositions soient les mêmes que les vôtres, cela me rassure pour l'avenir. Toutefois j'aime bien voir et j'aime bien que ce soit chiffré aussi. Dans les propositions, j'ai demandé qu'il y ait un programme financier et un programme calendrier qui soient établis et qu'un certain nombre d'actions soient menées.

Je pense que c'est quand même un peu court à une heure moins le quart de vouloir discuter d'un nombre de propositions aussi grand que celui que nous avons présenté et je crois que la sagesse devrait conduire à prévoir un autre débat. Vous avez à l'occasion de ces débats la satisfaction de voir ici vos conseillers qui ne participent pas d'habitude selon vous à des travaux. Profitez donc de cette aubaine. Vous avez une occasion justement de rassembler tout le monde pour discuter d'un sujet qui est quand même passionnant. Alors faites un geste de bonne volonté.

Il nous reste à approuver, enfin si vous en étiez d'accord, le texte que vous avez prévu pour l'université sur lequel nous sommes d'accord. Nous aurions préféré qu'il soit plus ramassé, peut-être plus rigoureux, mais nous sommes d'accord sur ce texte.

Alors vouloir entamer la discussion à une heure moins le quart sur les propositions qui constituent une politique pour les vingt ans qui viennent ! Qu'on ait discuté du passé, de l'histoire ça va très bien. Je vous ai dit tout à l'heure que ce qui m'intéressait le plus c'était l'avenir, mais je veux bien discuter du passé. Vous m'avez traité d'homme du passé, d'ailleurs vous pensez bien que ça ne fait pas grand-chose que vous me le disiez, alors soyez pour une fois raisonnable.

M. MOUROT : Monsieur le Maire, je ferai une proposition à l'Assemblée si elle le veut bien. Je pense aussi qu'il est maintenant un peu tard à une heure moins le quart d'entamer, j'allais dire l'essentiel de ce qui devait être le débat. Convenons que nous avons exposé quelques critiques sur le passé, ce qui n'était pas inintéressant. Moi je serais partisan de vous écouter Monsieur le Maire sur les propositions que vous avez, ceci pour que nous soyons informés de vos projets et de vos propositions, ce que nous ne connaissons pas jusqu'à aujourd'hui et puis au cours d'une séance prochaine d'en discuter. Ceci pour bien vous montrer qu'il n'est pas question de ne pas vouloir vous entendre. Tout au contraire j'aimerais bien moi écouter enfin vos propositions pour l'avenir.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous me faites des propositions aujourd'hui en séance sur les projets auxquels vous avez réfléchi, je les reprends. Si nous repoussons cela à trois mois... Nous avons lundi 25 juin avec un ordre du jour chargé. Je vais donc vous réunir quand ?

M. MOUROT : Un prochain lundi.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous avons ici des objectifs fixés par vous que je vais reprendre. On va discuter du premier : RN 57 desserte de la ville, aménagement des voies principales d'accès. Vous voulez discuter de quoi là-dessus ? La RN 57 c'est fait, enfin c'est acquis. La desserte de la ville : il y a des projets, l'aménagement des voies principales d'accès, nous sommes parfaitement d'accord, je l'ai mis moi dans le renforcement des voies de communication. Je n'ai pas oublié, on voit un peu plus loin, la sortie sur l'A36 de Marchaux, nous le mettons aussi dans nos objectifs, le TGV Rhin-Rhône et les voies d'accès à la future gare c'est acquis. Le développement aérien de La Vèze c'est fait et nous en avons déjà parlé maintes fois, le développement fluvial : le canal du Rhône au Rhin, je l'ai mis. Le grand canal : j'ai mis un point d'interrogation pour répondre d'ailleurs à la demande de M. NACHIN sur ce projet de grand canal. On le met avec un point d'interrogation car notre assemblée ne s'est pas prononcée là-dessus et c'est un débat qui va durer deux à trois heures uniquement sur ce point. Nous n'allons pas, même si on reporte cela à quinze jours, prendre la première partie et dire on va discuter pour savoir si on se met d'accord sur le grand canal. Tout ce qui est là dans votre première partie, je le reprends moi dans renforcement des voies de communication. J'y ai peut-être ajouté l'amélioration de la desserte intra-urbaine parce qu'il y a un projet de second souffle que prévoit la Commission ad hoc. Voilà ce qu'il y a dans vos propositions et dans les

miennes. A partir de cette première série de propositions concernant le renforcement des voies de communication, pouvons-nous Monsieur TOURRAIN établir un calendrier et mettre des chiffres derrière ? Je vous pose la question, et si vous pouvez le faire vous êtes vraiment malin parce que ça ne dépend pas uniquement de nous, parfois ça ne dépend pas du tout de nous et puis vous voudrez qu'on établisse là-dessus un calendrier et des chiffres. Il ne faut quand même pas demander l'impossible.

M. TOURRAIN : Ce que vous venez de dire est atterrant. Si on n'est pas capable aujourd'hui de dire ce que coûtera telle opération sur la RN 57, desserte, contournement, ou sur telle autre opération en prolongement pour Besançon...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce sera dans des plans.

M. TOURRAIN : Ce que nous souhaitons pour l'information et aussi pour savoir où nous allons sur une certaine durée, c'est de nous dire : «la Ville pour les Mercureaux aura à payer une fraction très faible : tant, pour la voie de contournement : tant. C'est prévu pour telle durée, ce sera achevé à peu près à telle date». Qu'on nous donne quand même quelque chose, du grain à moudre si vous voulez pour nos réflexions, que l'on sache où on va.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais on en a déjà parlé dix fois !

M. TOURRAIN : Il serait donc bon que l'on ait un résumé. Si vous en avez parlé dix fois, vous avez tous les éléments pour pouvoir nous donner des chiffres prévisionnels car on sait très bien que ça coûtera plus cher que ce qui est prévu. Mais de toute façon, on saura au moins où on en est.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, vous comprendrez bien que de ce débat qui engage largement l'avenir, on ne peut pas se quitter sur un catalogue d'actions à engager sans avoir hiérarchisé les priorités. C'est là toute la gestion de la Ville de Besançon qui est en jeu pour les années à venir. Alors voyons un peu ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Hiérarchisons, finalisons nos politiques, n'est-ce pas ? Mais c'est un débat qui reste totalement à faire, on ne peut pas se satisfaire aujourd'hui de prendre acte d'un listing d'opérations qui méritent d'être cernées de plus près, positionnées les unes par rapport aux autres dans un schéma d'ensemble. Monsieur le Maire, je crois à toute la valeur du débat. Si cela ne peut pas avoir lieu aujourd'hui, bien sûr il n'en est pas question, ce débat devra être pour l'avenir de notre ville.

M. TOURRAIN : Vous avez reporté le débat depuis le mois d'avril.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous voulez que je le reporte encore !

M. JACQUEMIN : Ce n'est pas un report, c'est une continuation.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas du tout, enfin ! Monsieur JACQUEMIN, est-ce que nous pouvons hiérarchiser ? Prenons les voies routières, la RN 57 est-ce que nous pouvons hiérarchiser cela ? Les crédits viendront de l'Etat dans bien des cas d'ailleurs, il faudra s'adapter, mais si ! à tout instant il y a une adaptation nécessaire, donc je ne peux pas dire on fera le RN 57 avant la fin de la RN 73, etc. c'est l'Equipement qui va décider. On ne peut donc pas établir un calendrier, une hiérarchisation de ce qui sera demandé.

M. JACQUEMIN : Vous voulez vous soustraire à la vraie discussion de la politique, Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Absolument pas.

M. JACQUEMIN : Il faut hiérarchiser les projets qui définissent la politique. Or en vous abritant soi-disant derrière des imprécisions qui ne viennent pas de vous mais évidemment d'ailleurs, vous voulez vous soustraire à l'essentiel du débat. Moi je n'en suis pas d'accord.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je n'ai pas l'habitude de me soustraire à quelque débat que ce soit. Absolument pas ! Puisqu'il en est ainsi, moi c'est très clair ! On a parlé du constat, on a eu toute la matinée, eh bien nous allons reporter, non pas dans l'immédiat, c'est moi qui vais choisir la date quand même ! le débat sur les objectifs. Il y a pourtant des propositions qui étaient urgentes, importantes. Non ! dans les huit jours, je ne peux pas, mon calendrier je m'excuse, Monsieur MOUROT, est chargé.

M. MOUROT : Moi aussi Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si on ne peut pas discuter aujourd'hui des objectifs, je le comprends très bien car il est maintenant 13 heures, nous en rediscuterons à un moment que je me permettrai de choisir. Ne venez pas me reprocher de fuir la question parce que moi j'avais des propositions, une trentaine de propositions à vous faire. Nous restons simplement sur le fait que vous ne voulez pas débattre des objectifs, c'est tout. Vous reportez à une date ultérieure la définition. Et après ? On est là au service des citoyens.*

M. MOUROT : Est-ce que vous pourriez nous faire parvenir, à titre d'information, le document que j'étais prêt à écouter en fin de séance. En attendant cette prochaine réunion que nous souhaitons le plus tôt que vous le pourrez, étant bien entendu que c'est vous qui en fixerez la date, êtes-vous d'accord pour nous donner ces documents qui nous serviront ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur MOUROT, ça fait depuis pratiquement le débat de cette séance que vous avez l'intention de ne pas aller jusqu'au bout de la discussion. Vous avez demandé une première suspension de séance tout à l'heure après que je vous ai expliqué ce qui a été fait en disant : «ça fait trop de discours, trop de laïus, trop de choses, on n'aura pas le temps». Alors on est revenu sur ce constat, on a pris le temps de constater que tout n'allait pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Maintenant pour les projets, on reportera cela à une date ultérieure.

M. MEUNIER : Je voulais simplement dire, puisqu'on a l'intention de remettre ce débat au cours duquel on n'a pas beaucoup parlé d'économie ce matin, je souhaiterais que les propositions qui vous ont été remises par «Une Ambition pour Besançon», nous en ayons également communication pour la prochaine réunion, et je serais également intéressé puisqu'on nous parle de chiffres, que ces propositions soient également chiffrées.

M. NACHIN : C'est pour un rappel au règlement. Je pense qu'il est regrettable effectivement que nous ne puissions pas aller au bout de ce débat. Alors je demande à M. le Député-Maire, compte tenu de l'heure qu'il est, 12 h 53, combien de temps il lui faudrait pour présenter ses propositions et ensuite combien de temps est-ce qu'on pourrait consacrer au débat et à quelle heure on pourrait envisager de terminer cette séance ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'en ai pour dix minutes à vous présenter les objectifs que nous nous fixons ; je pense qu'on peut le faire, ça rejoint les vôtres. Ensuite nous allons bien entendu revenir à chacune de ces propositions. Tout ce qui concerne l'urbanisme sera revu par la commission et on ira dans le détail. Tout ce qui est prévu pour l'interventionnisme de la Ville sera revu par la Commission Economique, ce n'est pas maintenant que nous allons débattre de tout cela. Il y a 30 ou 35 propositions, alors même si vous organisez un débat dans quinze jours ou dans trois mois, ça ne servira à rien du tout car ça va repartir vers chacune des commissions. On ne peut pas décider de tout cela dans une séance sans avoir revu les différentes commissions.

Alors si vous avez encore quelques instants à nous consacrer, je vais... Monsieur TOURRAIN souhaiterait dire quelque chose ?

M. TOURRAIN : On est prêt à vous écouter mais de toute façon la discussion interviendra. Nous ne pouvons pas nous permettre de consacrer trois heures à l'état des lieux et dix minutes aux propositions. Ce n'est pas raisonnable. C'est trop sérieux, ça engage l'avenir pour longtemps. Donc on est prêt à vous écouter Monsieur le Maire pour nous dire quelles sont vos propositions. Vous pourrez nous les confirmer par écrit et nous indiquer ce que M. PONÇOT et Mme KUNSTLER proposaient également et après coup,

au moment que vous choisirez, le jour que vous choisirez, à l'heure que vous choisirez, pendant le temps que vous voudrez, on en débattrà.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, alors nous poursuivons la séance. Les objectifs que nous nous étions fixés en Municipalité allaient dans cinq directions que j'ai résumées tout à l'heure :

- * la première concerne l'urbanisation, l'aménagement de l'espace
- * la seconde le renforcement des voies de communication
- * la troisième c'est la politique économique directe d'intervention de la collectivité dans l'économie
- * la quatrième concerne l'image économique de la Ville
- * et enfin en point cinq l'ouverture vers l'extérieur.

En prenant le premier point, l'aménagement de l'espace, conformément à ce qu'a dit tout à l'heure Jean PONÇOT, nous allons poursuivre la création de zones d'activités et loin de moi l'idée de dire qu'il n'y aura pas suffisamment d'espaces pour les activités, nous serons toujours prêts avec entre 60 et 100 ha disponibles pour recueillir les entreprises qui viendraient. Quand on fait le compte des zones d'activités dont parlait Jean PONÇOT, parc La Fayette, espace industriel, ce qui reste dans les autres zones, nous avons de disponible encore pour l'instant entre 40 et 60 ha et nous avons des réserves foncières pour en faire autant, sinon plus, dans un second temps.

Dans ces zones d'activités, nous réservons également les terrains nécessaires pour le développement de l'université, j'en ai dit deux mots.

La deuxième direction pour l'aménagement de l'espace, c'est le réaménagement des sites disponibles et ils sont relativement nombreux. Il faut donc dans cette perspective réaménager la rotonde SNCF en zone artisanale, on en parlait tout à l'heure, songer aussi aux Prés de Vaux où il y a un avant-projet dans l'air mais qui n'est pas encore concrétisé, à suivre quand même car il y a une zone importante à revitaliser. Les terrains de la Mouillère, Jean PONÇOT en a parlé, la ZAC Villarceau, la ZAC Louise Michel, des terrains qui appartiennent à Casino ou à d'autres, les terrains militaires, nous sommes en discussion aussi avec les militaires. Donc un réaménagement des sites disponibles à la fois pour de l'industrie et du tertiaire.

Troisièmement, une réservation du foncier pour l'habitat de façon à ce que nous ayons toujours la possibilité d'adapter l'habitat dans tous les secteurs, étudiants, salariés, etc. à la demande et les zones dont nous disposons dans l'immédiat ou dans un avenir proche peuvent permettre la construction de 1 000 à 1 500 logements.

Enfin, Jean PONÇOT l'a dit, quatrième direction de l'aménagement de l'espace, c'est la revitalisation du centre-ville, habitat et commerce. Il y a un document qui vient de sortir, qui n'est pas encore arrivé à notre niveau dont il a parlé tout à l'heure et qui permettra d'aller de l'avant.

Donc le premier point, aménagement de l'espace, dans ces différentes directions, je crois que ça rejoint les propositions qui nous ont été faites.

Deuxième point : le renforcement des voies de communication. En ce qui concerne les routes, tout le monde le sait, donc le tunnel sous la Citadelle, la voie de desserte et de contournement, il y a les pénétrantes, on en a parlé, la RN 73 d'un côté, il y a aussi la RN 83 à laquelle il faut s'intéresser. Pour l'amélioration de la desserte intra-urbaine, il y a les rocades qui sont toujours inscrites et qu'il faudra un jour réaliser, notamment la rocade Nord-Est entre la rue de Vesoul et la rue de Belfort. C'est dans nos documents, on peut l'inscrire dans les perspectives d'une amélioration des choses. Pour la desserte ville proprement dite, nous pensons dans l'opération second souffle proposée par la commission et déjà discutée, arriver à créer des sites propres et peut-être des tramway type routiers, mais dans une dizaine d'années cette fois-ci. Nous inscrivons bien entendu le TGV Rhin-Rhône, l'aménagement et l'amélioration de l'aérodrome de La Vèze, la possibilité d'un hélicoptère et en point d'interrogation, toujours

dans les voies de communication, le grand canal dont nous reparlerons spécialement. Là encore ça rejoint tout à fait ce que vous indiquez, donc renforcement des voies de communication.

Troisième point : l'interventionnisme municipal. C'est dans ce domaine-là que résidait la difficulté avec l'Adjoint aux Affaires Economiques précédent. Nous poursuivrons l'aide à l'immobilier industriel, bien entendu adapté à la demande et en essayant de développer le locatif industriel. Nous le faisons avec deux sociétés actuelles, BATICAL et BATIFRANC. Je crois que d'autres investisseurs se mettent sur les rangs et que même des organismes comme la SAIEMB pourrait très bien nous aider à développer ce locatif industriel. Pour le développement des pépinières d'entreprises, il existe un projet à IEN qui m'a été transmis il y a peu. IEN souhaitait doubler sa superficie et passer de 3 000 m² à 6 000 m², cela n'a pas pu se faire sur le site de Palente mais il est probable que cette question sera revue avant le démarrage du Parc Scientifique et Industriel pour y prévoir ce type de pépinières d'entreprises. Un autre point concerne les incitations fiscales. Nous en discuterons à une autre occasion mais je comptais vous soumettre si nous en avons le temps, une durée d'exonération de la taxe professionnelle différente de celle qui existe actuellement. Nous avons pris des délibérations précédemment pour une exonération de 3 ans dans certains cas qui se ramenait à 2 ans si on compte l'année de référence et je pense qu'il serait intéressant, mais nous en rediscuterons, de s'aligner sur la plupart des villes - nous avons fait un sondage OREDIC- qui ont fixé cette durée d'exonération de taxe professionnelle à 5 ans et en essayant de ne pas trop limiter car l'article 1465 du Code des Impôts nous permet de rester dans la réglementation en élargissant ces possibilités d'exonération.

Toujours dans l'interventionnisme municipal, il faut renforcer le partenariat, Chambre de Commerce, Chambre de Métiers, Département, Région et nous pensons qu'à l'occasion du développement du Parc Scientifique et Industriel, nous pourrions créer une structure commune, c'est déjà un Syndicat Mixte, mais une structure technique commune à la Ville, au Département et à la Chambre de Commerce qui serait peut-être le point de départ d'une structure dont on a parlé à plusieurs reprises qui serait unique pour Besançon et qui permettrait l'accueil, la diversification, etc. des entreprises, type maison de l'économie souhaitée par certains. Je pense que ce partenariat doit aller jusqu'à des structures tout à fait communes. Ce qui a souvent surpris les investisseurs, les chefs d'entreprises que j'ai rencontrés, qui viennent sur Besançon, c'est l'accord qui existe entre les collectivités qui les reçoivent, c'est-à-dire que le refrain que tient la Chambre de Commerce ou l'ADED ou nos services économiques est pratiquement le même face à un investisseur. Nous renforcerons aussi la collaboration Université - Recherche - Entreprise. Là encore une structure pourrait être mise en place pour effectivement adapter la formation au souhait des entreprises, donc une adéquation entre la formation et les emplois. Enfin, en ce qui concerne la prospection, je comptais en dire deux mots puisque l'expérience de Walter SCHMIDT n'a pas été très concluante et je lui ai envoyé une lettre pour mettre fin à son contrat, je crois qu'il faut remplacer ce type de représentation par des relais, en accord avec d'autres collectivités qui le font déjà, notamment en direction de secteurs qui pourraient être ciblés. Je crois que les grandes régions ont des représentants permanents à Bruxelles, nous pourrions nous associer à eux, soit vers les USA, l'Extrême-Orient, le Brésil, etc. Donc dans cet interventionnisme municipal, l'accent serait mis sur davantage d'aides pour les entreprises qui se développent sur place ou qui viennent sur Besançon, un renforcement du partenariat et une prospection qui pourrait être accrue mais d'une autre façon.

Quatrième direction qui concerne l'image économique de la Ville ; je crois qu'il faudra mettre des moyens accrus dans la communication et notamment sur le secteur de l'image économique en faisant de Besançon non pas la capitale de la qualité de la vie, c'est fait, mais dans un autre créneau la capitale de la précision et donner à ce terme-là tout son sens par de la communication qui soit davantage accentuée. Alors capitale de la précision et de l'apprentissage des langues, le CLA doit être aussi un bon partenaire pour l'image de la ville. Dans cette image économique, là encore une liaison plus étroite avec les partenaires locaux, le CLA, l'Université, les chambres consulaires et les collectivités territoriales. Il faudrait accroître nos concours directs à l'occasion des foires, des salons, des manifestations économiques. Dans ce domaine-là, on a commencé tout doucement de le faire. Il faudra prolonger cet effort et essayer d'avoir des publicités ciblées, je crois que les idées ne manquent pas au Service Communication, on l'a déjà souligné maintes fois ici, mais il faudra nous en donner les moyens et se déterminer davantage dans un certain nombre de directions.

Enfin, dernière orientation, c'est l'ouverture vers l'extérieur. Paulette KUNSTLER l'a dit tout à l'heure, il faudrait arriver à avoir une politique de développement économique à l'échelle de l'agglomération. Cela suppose la mise en place de structures de réflexion ; je crois qu'on a démarré dans ce domaine-là, il reste à poursuivre nos efforts communs, des communes de la périphérie et de la Ville, pour arriver à avoir une politique économique qui soit commune à l'agglomération. Nous avons à développer la capitale régionale vis-à-vis des villes de la Région. Il a été souligné tout à l'heure aussi, qu'il y avait peut-être un certain refroidissement avec quelques villes de la région. Pour s'affirmer capitale régionale, il faut tisser des liens plus étroits avec les villes et j'ai déjà eu à ce sujet des contacts très directs avec certains Maires de la région et même au-delà. En complémentarité, on peut très bien créer des réseaux de ville avec Dijon, Lyon en s'orientant vers le Sud ou Belfort, Mulhouse, Bâle en s'orientant vers le Nord, le choix reste à faire, mais je crois que le réseau de villes est sans doute une ouverture à ne pas négliger.

Dans la logique européenne, nous n'avons jamais affirmé, en tout cas personnellement je ne l'ai jamais fait, que Besançon était au centre de l'Europe. Nous voulons faire entrer dans les mœurs que Besançon peut être le pôle européen des microtechniques et nous en discutons actuellement. Des propositions vous seront faites d'ailleurs très prochainement. Donc cela tourne c'est vrai toujours autour des microtechniques. Ce n'est peut-être pas très diversifié mais c'est l'atout majeur qui doit être joué en matière européenne. Enfin nous pourrions essayer de redéfinir nos relations sur le plan international avec les villes jumelées, peut-être faire un choix, peut-être cibler ailleurs et dans les relations avec ces villes jumelées, toujours avoir en tête le développement économique de la ville et de l'agglomération.

Voilà les directions dans lesquelles je pensais qu'on pourrait, qu'on aurait pu discuter en cette matinée. Si le temps nous manque, je vous ferai parvenir par écrit les propositions qui sont les nôtres pour l'instant et vous verrez que ça rejoint assez celles qui m'ont été faites. On pourra toujours en rediscuter mais je ne pense pas dans une séance plénière. Je crois en effet qu'il serait préférable de discuter de ces objectifs économiques, secteur par secteur, dans les commissions compétentes et lorsque la commission aura décidé de ces objectifs et ces projets qu'elle pourra ou pas chiffrer, nous reviendrons par secteur pour ne pas consacrer une dizaine d'heures à la politique globale de développement économique. Voilà ce que je pensais vous proposer. Ça a été très mal pris par certains d'entre vous dès le début en disant 1) il n'y a pas de propositions, 2) le Maire ne sait pas trop où il va. Je voulais au contraire qu'on fasse une synthèse de tout cela, ça n'a pas réussi, tant pis pour nous. Je crois qu'il faut quand même songer que c'est tous ensemble que nous devons faire cette politique de développement économique. Ce n'est pas en se rappelant nos oppositions ad vitam aeternam comme le fait certains d'entre vous qu'on arrivera à avancer.

J'ai une motion qui a été présentée par M. ROUSSEAU au nom des Verts, Besançon Ecologie dont je ne partage pas du tout le but qui souhaitent décider, je cite : «qu'on ne recherchera pas ou qu'on ne favorisera d'aucune façon l'implantation sur notre territoire d'entreprises dont la finalité de la production ne serait pas utile au bien-être de l'individu ou de la communauté». C'est je crois très difficile d'application. Rien que pour cela, je demande qu'on réfléchisse un peu plus et qu'on ait d'autres propositions de la part des Verts Besançon Ecologie.

M. NACHIN : Je me félicite que vous ayez pu présenter vos propositions. Je souscris à la proposition que vous venez de faire de nous en tenir là. Je crois que les choses sont très claires. J'entendais mes collègues d'«Une Ambition pour Besançon» dire : «c'est tout à fait notre programme», il y a donc là un consensus entre leur programme (rires) et celui que vous présentez.

En ce qui concerne les Verts, vous pourrez relire attentivement la déclaration que j'ai faite. Vous vous rendrez compte que nous ne sommes absolument pas d'accord avec ces orientations et nous nous situons vraiment, sur le plan de l'économie, dans une opposition ferme et résolue.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien, donc voilà la position des Verts.

M. TOURRAIN : Je ne peux pas laisser M. NACHIN dire que cela représente un consensus étant donné qu'on a très peu discuté.

D'abord, ce que dit le Maire n'est pas ce que dit le représentant du groupe «Une Ambition pour Besançon». Alors on a enregistré ce que vous nous avez dit, on aura l'occasion d'en rediscuter lors d'un débat général que vous organiserez à votre convenance, quand vous l'entendrez, comme vous l'entendrez. De toute façon, on aura des documents écrits à ce moment-là qui nous permettront de voir si vos propositions concordent avec les nôtres. J'espère qu'elles concorderont d'ailleurs puisque sur un certain nombre de points, vous semblez être d'accord avec nous bien que nous n'ayons pas eu l'occasion de vous exposer dans le détail ce que vous attendez de la Municipalité et que, sur certains points, on reste dans l'ambiguïté la plus totale.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je me permettrai de joindre aux propositions qui seront les miennes, les vôtres puisqu'elles ont été faites par écrit.

M. TOURRAIN : Cela répondra au vœu de M. MEUNIER. Nous n'avons pas de moyens, Monsieur le Député-Maire, vous le savez !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais vous arrivez à faire de bonnes choses, c'est très bien fait, nos compliments. Même sans moyens vous y arrivez, donc pourquoi vous en accorder finalement ?

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, vous avez fait un énoncé de propositions qui ne m'étonne pas du tout car je n'y ai rien vu que nous ne sachions déjà.

Cette vue d'ensemble que vous nous proposez aujourd'hui qui est celle du développement économique de Besançon résulte d'un long cheminement que vous avez fait avec un certain nombre de partenaires. Moi-même depuis de nombreuses années, j'avais déjà engagé sur ce sujet le travail avec vous, donc vous nous rejoignez dans des propositions en faveur du développement économique de notre ville. Je dis aujourd'hui que sur le fond naturellement je ne crois pas qu'il y ait divorce, mais j'insiste particulièrement pour savoir si vous êtes tout de même disposé à parler un peu des calendriers, des moyens à mettre en œuvre et des objectifs, parce que ceux-ci pour moi aujourd'hui n'ouvrent qu'une discussion. Vous nous proposez un catalogue d'ensemble mais pas réellement la politique de la Ville dans votre mandat pour les cinq ans qui restent. Voilà ce que j'aurais souhaité. Là vous faites un catalogue de propositions qui mettront 20 ans, peut-être 30 ans à se réaliser. Je crois que le débat n'est pas vraiment engagé et que nous devons, après une année de mandat municipal, aller un peu plus loin, sinon on n'a rien dit.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pour aller plus loin, Monsieur le Député, comme je vous l'ai indiqué, dans chaque secteur concerné sur cette procédure d'ensemble, on approfondira, on amènera si nécessaire et puis on reprendra cela. Si nous le faisons dans une séance, cela va être très très long. Moi je préférerais qu'on mette deux ou trois séances de Conseil pour dire : «voilà, la Commission d'Urbanisme est prête, elle a étudié les projets, voilà ses conclusions, ses précisions, et on en discute une demi-heure, une heure tranquillement»... Il y a cinq directions très claires, très simples, et dans chacune de ces directions on approfondira. Dans la mesure du possible on établira le calendrier, les coûts etc. tout cela pour vous faire plaisir !

Dont acte.